

## RAPPORT ANNUEL

### Mise en œuvre du contrat de ville 2018



niort agglo  
 Agglomération du Niortais



CCO3  
 Centre Communal d'Action Sociale  
 • Ville de Niort •

Liberté • Égalité • Fraternité  
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

cget  
 Commissariat  
 général  
 à l'égalité  
 des territoires

Agence  
 nationale  
 de l'habitat  
 Anah

ANRU  
 Agence Nationale  
 pour la Rénovation  
 Urbaine

Région  
 Nouvelle-  
 Aquitaine

DEUX-SEVRES  
 DÉPARTEMENT

GROUPE  
 Caisse  
 des Dépôts

3f  
 Immobilière  
 Atlantic Aménagement

Deux-Sèvres  
 Habitat

SEMIE  
 NIORT

ars  
 Agence Régionale de Santé  
 Nouvelle-Aquitaine

ireps  
 Institut National de Recherche  
 et de Formation  
 de la Jeunesse de la Santé  
 NOUVELLE-AQUITAINE

Assurance  
 Maladie  
 DEUX-SEVRES

académie  
 Poitou  
 É

CAJ  
 Caisse d'Allocations Familiales  
 DEUX-SEVRES

MA  
 MAIRIE  
 DEUX-SEVRES

CCI  
 DEUX-SEVRES

CCI  
 DEUX-SEVRES

ESSONNAC  
 DEUX-SEVRES

pôle emploi

# Table des matières

1. Introduction .....	3
2. L'Observatoire des quartiers.....	5
3. Les 2 leviers d'intervention du Contrat de Ville : le plan d'actions partenarial et l'appel à projets.....	8
3.1 Le plan d'actions partenarial :.....	8
3.2 L'appel à projets 2018.....	9
4. Le pilier Cohésion sociale.....	12
4.1 Le plan d'actions partenarial.....	12
4.2 Le Programme de Réussite Educative porté par le CCAS.....	15
4.3 Les actions soutenues dans le cadre de l'appel à projets.....	16
5. Le Pilier Emploi-Développement Economique .....	18
5.1 Le plan d'actions partenarial.....	18
5.2 Les actions soutenues dans le cadre de l'appel à projets.....	20
6. Le pilier Urbain-cadre de vie.....	23
6.1 La mise en œuvre du Protocole de préfiguration .....	23
6.2 La Gestion Urbaine de Proximité (GUP).....	23
6.3 La convention d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).....	28
7. La gouvernance.....	29
8. Les Conseils Citoyens .....	32
9. La Dotation de Solidarité Urbaine.....	36
10. Avis des partenaires exprimés sur le rapport annuel .....	38
11. Prise en compte et mise en perspective par la CAN, des avis sur le rapport annuel .....	59
12. Annexes.....	63

# 1. Introduction

**La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014** a déterminé le nouveau cadre de la politique de la ville sur la période 2015-2020, qui reflète des ambitions fortes et implique la mobilisation d'outils renouvelés, à travers notamment :

► Une géographie redéfinie à partir des critères de concentration urbaine de pauvreté, mesurant l'écart de développement économique et social des quartiers par rapport au reste de l'agglomération. Il en résulte trois quartiers prioritaires : le Pontreau-Colline St André, le Clou Bouchet et la Tour Chabot Gavacherie, soit 5 480 habitants.

► Le Contrat de Ville signé le 6 juillet 2015 par 22 partenaires souhaitant s'engager, au côté de la Communauté d'Agglomération du Niortais et des services de l'Etat, dans cette démarche de réduction des écarts entre les quartiers prioritaires et le reste de notre territoire.

Ce contrat comporte trois piliers : le cadre de vie et renouvellement urbain, la cohésion sociale et l'emploi-développement économique accompagné des axes transversaux qui suivent : la jeunesse, la prévention des discriminations et l'égalité femme/homme.

► Un plan partenarial des piliers cohésion sociale et emploi-développement économique adopté un an plus tard et permettant de passer d'une logique de projet à une logique d'actions. Suite à différentes étapes de concertation et de diagnostic, ce plan définit les engagements et les priorités partagés par les 22 partenaires signataires qui se sont engagés à mobiliser dans le cadre d'une démarche volontariste, au bénéfice des habitants de ces quartiers prioritaires, les moyens et les outils relevant de leur responsabilité, au titre de leurs politiques publiques.

► Un rapport annuel qui doit décliner annuellement la mise en œuvre du Contrat de Ville, conformément au décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015. Dans ce cadre, deux rapports ont été établis pour 2016 et 2017. A la suite, le présent document décline la même démarche pour l'année 2018, ainsi c'est l'occasion de :

- rappeler les principales orientations du Contrat de Ville,
- donner à voir l'évolution de la situation des quartiers prioritaires,
- retracer les actions menées au bénéfice de leurs habitants, sur les piliers urbain, cohésion sociale et emploi-développement économique, à travers les initiatives impulsées dans le cadre de l'appel à projet et les actions inscrites par les signataires dans le cadre du plan d'actions partenarial 2015-2020 dont nous pouvons souligner **un taux de mise en œuvre opérationnelle de 82 %**,
- rassembler des contributions comme notamment, celle de la Ville de Niort sur la Dotation de Solidarité Urbaine et celle de la Direction Départementale du Territoire sur l'abattement TFPB (taxe foncière sur les Propriétés Bâties),
- indiquer les différentes instances qui ont fait vivre la gouvernance du dispositif,
- présenter la participation des habitants à travers notamment les Conseils Citoyens.

Le projet de rapport doit être soumis pour avis aux Conseils Citoyens des quartiers prioritaires et à l'ensemble des signataires du Contrat de Ville. Les partenaires ont deux mois pour exprimer leur avis.

est réputé favorable. Le rapport doit comprendre les avis des Conseils Citoyens, de la Ville de Niort (par délibération) et le cas échéant, tout autre avis des signataires.

Il doit également faire état des suites données par la CAN aux observations formulées. L'ensemble est soumis à la validation du Conseil d'Agglomération puis diffusé à l'ensemble des signataires.

► Compte tenu de l'annonce de la prolongation des Contrats de Ville jusqu'en 2022, les rapports élaborés selon la démarche précitée pour les années 2016, 2017 et 2018 ont contribué à l'évaluation à mi-parcours réalisée en 2019.

Cette évaluation et le plan d'actions partenarial qui en découle seront rassemblés au sein d'un Protocole de Partenariat Réciproque et Renforcé (PPRR) qui constituera, pour l'ensemble des signataires, la feuille de route de la politique de la ville jusqu'en 2022.

## 2. L'Observatoire des quartiers

Les données qui suivent, présentées par l'observatoire des quartiers permettent d'objectiver les chiffres clés des périmètres prioritaires. Ces informations reprennent les thématiques et la trame proposées, au niveau national, par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET).

Par ailleurs, l'observatoire des quartiers concourt à l'ingénierie, l'animation et au suivi des initiatives inscrites au plan d'actions annexé au Contrat de ville (cf. tableau d'avancement de l'ensemble du plan d'actions partenarial).

### Chiffres clés de la population



5 842 habitants vivant dans un des 3 quartiers prioritaires de Niort

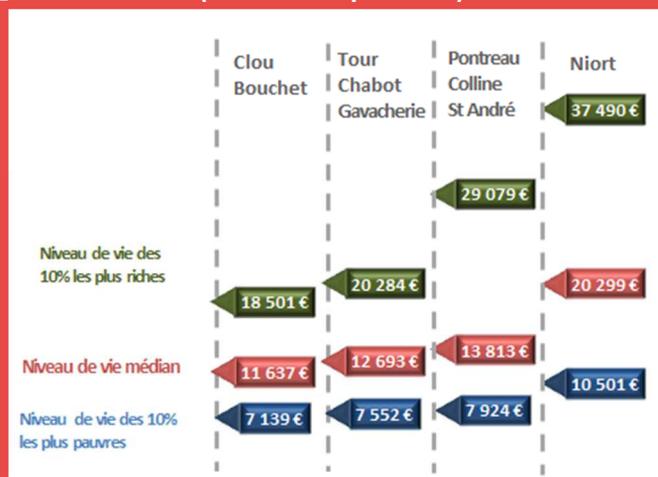
Clou Bouchet 2 791 habitants  
Tour Chabot Gavacherie 1 320 habitants  
Pontreau Colline Saint André 1 731 habitants

*Insee RP 2013*

*Insee - RP 2013*



### Niveau de vie (revenus disponibles) en 2014



### Taux de pauvreté\* (2014)

Clou Bouchet	56.5%
Tour Chabot Gavacherie	45.5%
Pontreau Colline St A	39.4%
CAN	11.1%
Niort	15.5%

\* à 60% du revenu médian métropolitain

## Famille



### Part de la population jeune (0-14 ans)

*Insee 2011*

Clou Bouchet	●—————	22.3%
Tour Chabot Gavacherie	●—————	19.6%
Pontreau Colline Saint A	●—————	17.1%
CAN	●- - - - -	17.3%
Niort	●- - - - -	15.4%

### Part des familles monoparentales parmi les familles allocataires CAF

*CNAF 31/12/2014*

Clou Bouchet	●—————	23.0%
Tour Chabot Gavacherie	●—————	26.9%
Pontreau Colline St A	●—————	20.2%
Niort	●- - - - -	17.3%

## Santé

### Consultation



#### Taux d'assurés ayant consulté au moins 1 fois un médecin généraliste dans l'année

*CPAM 2016*

	2016	Ecart à la moyenne de Niort
Clou Bouchet	79%	-3.5%
Tour Chabot Gavacherie	80%	-2.6%
Pontreau Colline Saint A	76%	-7.1%
CAN	85%	
Niort	83%	

#### Taux d'assurés ayant consulté au moins 1 fois un chirurgien dentiste dans l'année

*CPAM 2016*

	2016	Ecart à la moyenne de Niort
Clou Bouchet	30%	-6.9%
Tour Chabot Gavacherie	27%	-9.9%
Pontreau Colline St A	28%	-8.5%
CAN	39%	
Niort	37%	

### Prévention



#### Taux de femmes de 50 à 74 ans ayant eu recours à une mammographie dans l'année en 2016

*CPAM 2016*

		Ecart à la moyenne de Niort
Clou Bouchet	●—————	16% -4%
Tour Chabot Gavacherie	●—————	14% -5%
Pontreau Colline St A	●—————	15% -4%
CAN	●- - - - -	21%
Niort	●- - - - -	19%

## Emploi



### Part des personnes de 15-64 ans ayant un emploi

Insee 2010



### Taux d'emploi des femmes

Insee 2010



### Part des emplois précaires parmi les emplois

Insee 2010



### Nombre de demandeurs d'emploi

de catégories A,B,C au 31/12/2017

Clou Bouchet	561
Tour Chabot Gavacherie	232
Pontreau Colline St André	276
<b>Total QPV</b>	<b>1 069</b>

11% des demandeurs d'emploi de la CAN habitent un QPV



### Evolution sur 1 an

des demandeurs d'emploi de cat A

QPV	CAN	Niort
-6.0%	-1.4%	-0.5%

Cat ABC : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ou ayant exercé une activité réduite

Cat A : DE sans emploi (sans activité réduite)

Pôle Emploi - Demandeurs d'emploi en fin de mois

## Formation



### Part de la population sans diplôme ou diplôme inférieur au BAC

Insee 2010



### 3. Les 2 leviers d'intervention du Contrat de Ville : le plan d'actions partenarial et l'appel à projets

Les objectifs du Contrat de Ville signé le 6 juillet 2015 (présentés dans le détail en annexe) ont servi de base :

- à l'élaboration du **plan d'actions partenarial** qui présente les engagements de chacune des 22 institutions signataires du contrat,
- et de manière complémentaire, à **l'appel à projets** du Contrat de Ville.

#### 3.1 Le plan d'actions partenarial :

##### ■ Rappel du cadre réglementaire et méthodologique

Conformément à la loi du 21 février 2014, ces objectifs généraux du Contrat de Ville signé le 6 juillet 2015, sont détaillés dans un plan d'actions sur les piliers cohésion sociale et emploi-développement économique. Ce plan qui doit permettre de passer d'une logique de projet à une logique d'actions, répond à des attentes réglementaires précises.

Ainsi, l'article 6 de la loi fixe pour l'ensemble des signataires du contrat, le cadre de ce plan d'actions qui doit comprendre :

- les objectifs notamment chiffrés que les signataires s'engagent à poursuivre sur les thématiques déclinées dans chacun des piliers,
- la nature des actions à conduire et leurs modalités opérationnelles,
- les moyens humains et financiers mobilisés au titre du droit commun d'une part et spécifiques d'autre part,
- les moyens d'ingénierie pour conduire et évaluer le plan d'actions,
- les indicateurs (locaux et nationaux) permettant de mesurer les résultats obtenus,
- l'ensemble des plans et schémas ainsi que les politiques thématiques concernées par la politique de la ville devront être intégrés au Contrat de ville.

■ Afin de répondre à ces attentes, la CAN a sollicité l'ensemble de ses partenaires et souhaite souligner leur mobilisation et leur engagement.

Un plan d'actions a été annexé au Contrat de Ville 2015-2020. La CAN a délibéré dans ce sens le 27 juin 2016.

Vous trouverez en annexe à la fin du document, **un tableau synthétique qui présente un point d'avancement des actions qui composent ce plan jusqu'en 2018.**

## 3.2 L'appel à projets 2018

### Quelques données clés :

L'appel à projets du Contrat de Ville a été lancé du 11 décembre 2017 au 31 janvier 2018.

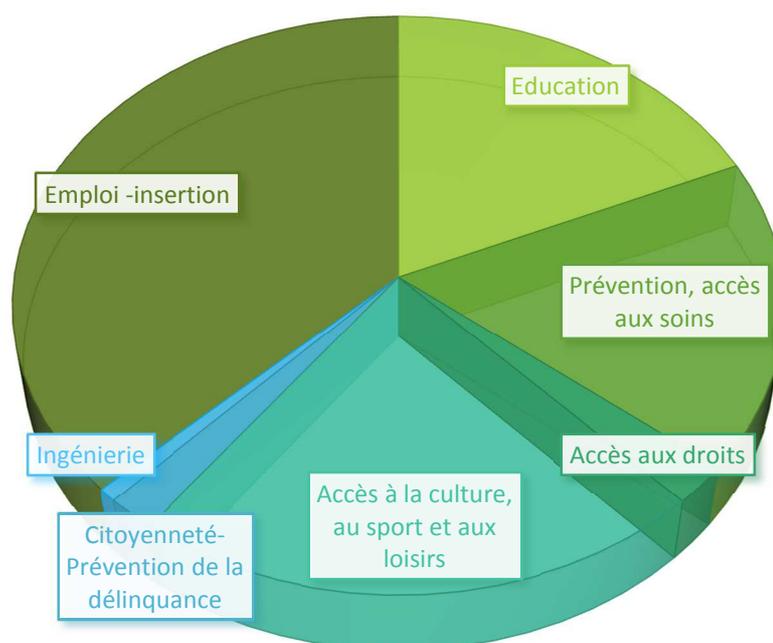
En 2018, 72 projets ont été reçus. Le nombre de nouveaux projets proposés reste stable.

### Retour de l'appel à projets 2018



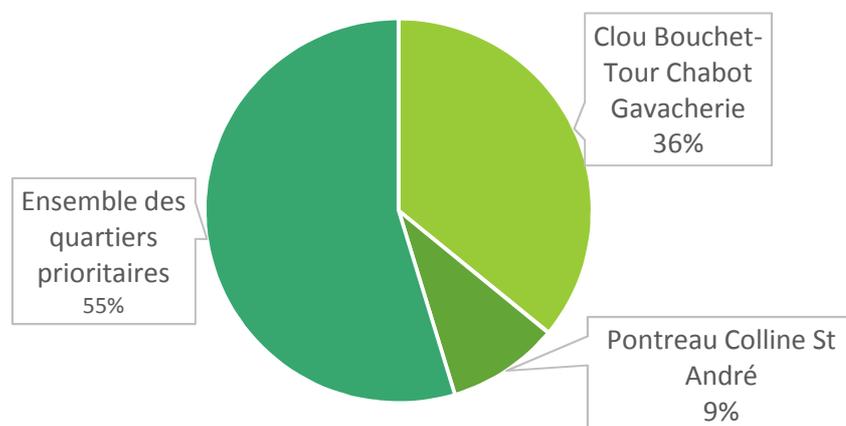
Les membres du comité technique se sont réunis à trois reprises pour instruire les dossiers reçus : le 23 mars, le 16 mai et le 20 septembre 2018. Ils ont ainsi réparti comme suit les crédits spécifiques de la CAN et de l'Etat s'élevant respectivement à 388 000€ et 188 000€ :

### CRÉDITS SPÉCIFIQUES OCTROYÉS EN 2018

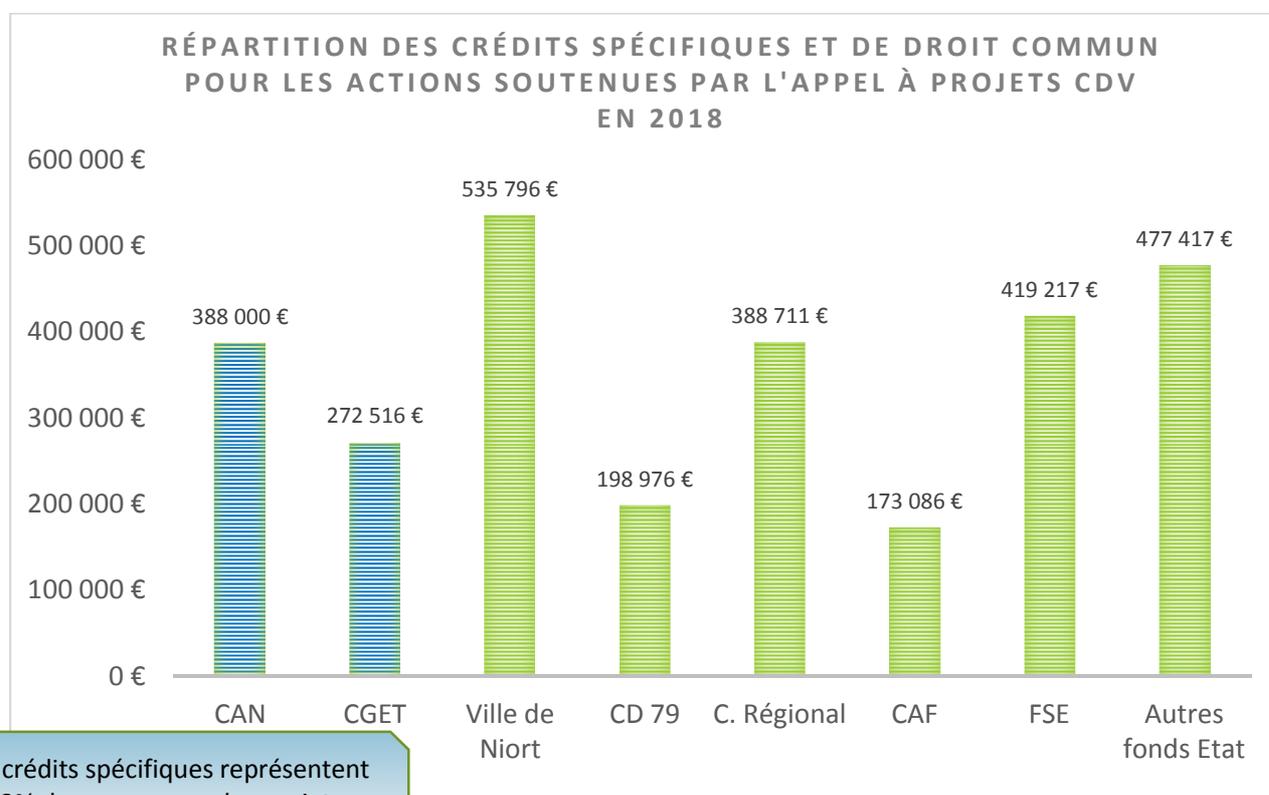


En réponse à la demande des Conseils Citoyens, il a semblé important de mettre en évidence la répartition territoriale des actions soutenues par les crédits spécifiques de la politique de la ville. Ci-après un graphique montre la répartition des projets par Conseil Citoyen.

### Territoires visés par les projets soutenus par les crédits spécifiques en 2018



L'objectif du Contrat de Ville est de flécher et mobiliser les financements de droit commun pour les quartiers prioritaires. Le graphique suivant montre la mobilisation financière des signataires du contrat sur les actions de l'appel à projets CDV.



Les crédits spécifiques représentent 23% des ressources des projets

*NB : Les signataires du Contrat de Ville soutiennent d'autres actions sur les quartiers prioritaires pour lesquelles les porteurs de projets ne sollicitent pas de financements de la politique de la ville et qui ne sont donc pas prises en compte sur ce graphique.*

➔ En 2018, l'Etat a mobilisé 272 516 euros de crédits spécifiques (BOP 147). Ce montant intègre, outre les crédits de l'appel à projets, au Programme de Réussite Educative de Niort ainsi qu'à l'Ecole de la Deuxième Chance (cf. graphique ci-dessus), les crédits affectés par l'Etat aux Cordées de la Réussite.

En outre, l'Etat a mobilisé également 4 postes adultes relais, employés par des associations œuvrant sur le territoire niortais, soit une enveloppe de 77 396 euros ainsi que 4 postes FONJEP pour un financement de 20 272 euros.

## 4. Le pilier Cohésion sociale

### 4.1 Le plan d'actions partenarial

Les partenaires se sont encore mobilisés en 2018 et ont pu mettre en œuvre plusieurs actions du plan partenarial. Ces projets nécessitent pour une grande majorité, l'association de différents signataires du Contrat de Ville pour voir le jour.

**Vous trouverez en annexe un tableau d'avancement de l'ensemble des actions du plan d'actions partenarial, nous détaillons ici quelques-unes d'entre elles :**

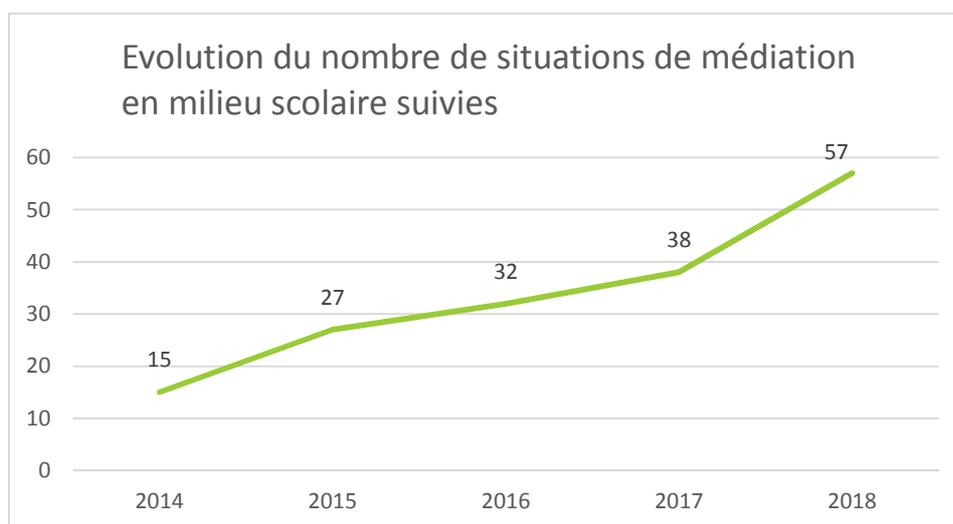
■ OS1, OP1 Parentalité- Réussite éducative : **Médiation en milieu scolaire, CCAS**

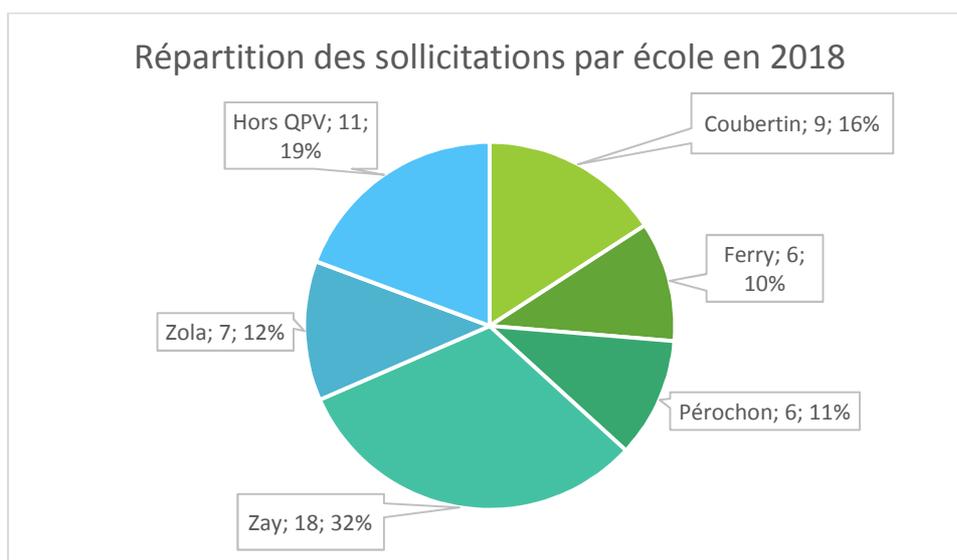
En 2018, les médiateurs sociaux du CCAS ont été sollicités pour 57 situations de médiation sociale en milieu scolaire sur l'ensemble de la ville.

Cette action, développée depuis 2014 en partenariat avec l'Éducation Nationale et la Direction de l'Éducation de la Ville de Niort, comporte deux volets :

- la prévention et la résolution des conflits au sein et aux abords des écoles,
- l'intermédiation familles-école.

Il s'agit de faire de la médiation sociale en milieu scolaire un outil à part entière à disposition des familles et des membres de la communauté éducative pour apaiser et réguler les tensions, renforcer les liens entre les familles et l'école et sensibiliser à la résolution des conflits par le dialogue.





L'action est déployée sur l'ensemble des écoles élémentaires de Niort, en fonction du contexte et des sollicitations.

Une présence hebdomadaire préventive est assurée aux abords des écoles des quartiers prioritaires :

- Lundi : Jules Ferry et Pierre de Coubertin en alternance
- Mardi : Ernest Pérochon
- Jeudi : Jean Zay et Emile Zola en alternance

Au total, ce sont **124 heures de présence préventive qui ont été assurées en 2018** aux heures d'entrée et de sortie des classes (116h dans les quartiers prioritaires et 8 h hors QPV).

- Gestion de conflits aux abords et au sein des écoles : 19 situations (dont 4 situations de conflit intrafamilial / garde alternée)
- Lien famille-école (absences prolongées et injustifiées d'un enfant, communication difficile, documents administratifs à fournir, etc.) : 30 situations
- Lien école – riverains/quartiers : 8 situations

*Durée moyenne d'un accompagnement : 33 jours (durée mini 1 jour, durée maxi : 5 mois)*

*Nombre de RDV ou contacts avec les membres de la communauté éducative : 276*

*Nombre de RDV ou contacts avec les familles : 232*

*Nombre de RDV ou contacts avec les partenaires : 33*

■ OS2, OP6, Santé : **Poney Maitre d'école, Ville de Niort**

Le dispositif Poney est construit autour de la médiation animale pour les maternelles. Ce projet amène les enfants à se responsabiliser, à appréhender l'autre et l'animal. Ce projet pluridisciplinaire vise l'acquisition des compétences sociales et civiques permettant « d'apprendre ensemble et vivre ensemble ».

Une classe de grande section de maternelle est transplantée au centre équestre pour un cycle de 8 séances, le jeudi. Les élèves sont répartis en différents ateliers distincts et transitent par l'ensemble des ateliers au cours de la journée :

- activités pédagogiques délocalisées sur le centre équestre :
  - atelier avec l'enseignante et l'ATSEM en classe délocalisée,

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20191216-C71-12-2019-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2019  
Date de réception préfecture : 17/12/2019

- atelier à l'extérieur de l'enceinte du club hippique (ex : découverte de la mare) ou dans l'enceinte (ex : atelier land'art).
- équitation par les enseignants du centre équestre ;
- connaissance de l'univers du poney (pansage, rencontre avec les différents métiers : vétérinaire, maréchal-ferrant, ...), découverte des équipements et des outils en lien avec les enseignants du centre équestre.

109 enfants y ont pris part en 2018.

Cette action bénéficie d'un avis très favorable de l'Education Nationale. Des enfants se révèlent sous un autre jour via ces activités sortant des apprentissages habituels.

■ OS Transversal Valeurs de la République : **Action de formation - sensibilisation à la prévention de la radicalisation, Préfecture**

Cette action mise en place par la Préfecture avec l'intervention du Service Départemental du Renseignement Territorial des Deux Sèvres a pour objectif de former divers acteurs locaux à cette thématique et de créer un réseau de veille.

En 2018, 4 sessions de formations de 2h se sont déroulées sur Niort à destination de divers professionnels: acteurs de la gestion urbaine de proximité (gardiens d'immeubles, agents d'entretien, médiateurs CCAS), membres du pôle social du Contrat de Ville (agents de la CAN, de la Ville de Niort, CSC, CAF, Education nationale), personnels des services périscolaires de la Ville de Niort.

Ainsi, 70 professionnels ont été sensibilisés au repérage des signes de radicalisation, aux indicateurs de basculement et à la procédure de signalement.

Cette action de sensibilisation pourra se renouveler afin de former de nouveaux professionnels.

## 4.2 Le Programme de Réussite Educative porté par le CCAS

Outre les actions collectives portant sur la Parentalité et la Réussite Educative décrites dans les pages qui précèdent, l'accompagnement à la réussite scolaire s'appuie sur un suivi individualisé des enfants, dans le cadre du Programme de Réussite Educative (PRE), porté par le CCAS de Niort et ceci depuis 2007.

Un bilan complet des actions conduites dans ce cadre est consultable en annexe.

### 1- L'inscription de ce programme au sein des principaux dispositifs de la thématique Education

Temps	Principaux dispositifs	Porteurs	Financeurs
<b>Familial</b>	REAPP (Réseau d'écoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité)	CSC	CAF-Etat-CAN
<b>Scolaire</b>	Moyens et Actions Educatives Spécifiques (MAES)	VDN/EN	VDN-CAN-EN
	<b>Programme de Réussite Educative (PRE)</b>	CCAS	Etat (crédits spécifiques politique de la ville-CGET)-CCAS
<b>Péri ou extra-scolaire</b>	Cycles Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)	CSC	CAF-Etat-CAN
	Projet Educatif De Territoire (PEDT)	VDN	VDN-CAN-CAF-Usagers
	<b>Dispositif Grandir Ensemble</b> s'inscrivant sur les différents temps	EN En partenariat : CAN, Etat, VDN, CCAS, IREPS	VDN-CAN- Etat-CAF-ARS- FIPD

#### Programme de Réussite Educative

- **Accompagnement individuel des parcours :**
  - Repérage des difficultés de l'enfant en EAJE/ accompagnement vers le soin
  - Médiation parents/école

#### Participation des partenaires au dispositif

- Mobilisation de l'équipe pluridisciplinaire
- Financement de séjours

### 2- La complémentarité de ce programme avec les actions collectives du plan d'actions du Contrat de Ville 2015-2020

Actions individuelles du PRE	Actions collectives du Plan d'actions du Contrat de ville 2015-2020
<b>Pérennisation du PRE sur la totalité du territoire du contrat de ville</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 équipes pluridisciplinaires de soutien</li> <li>• mise en œuvre des parcours individualisés</li> <li>• mise en œuvre des dispositifs Coup de Pouce clé, clem, langage</li> </ul>	<b>Extension sur le nouveau périmètre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Extension des actions : « M'tes dents », les petits déjeuners, « découverte des métiers »</li> <li>• Attribution de dotations de fonctionnement supplémentaires</li> <li>• Renforcement de l'encadrement sur les temps périscolaires</li> </ul>

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20191216-C71-12-2019-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2019  
Date de réception préfecture : 17/12/2019

<p><b>Optimisation des moyens</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déploiement sur le terrain du poste de coordination sur la prise en charge des dispositifs Coup de pouce sur une école</li> <li>• Poursuite de l'expérimentation du dispositif Coup de Pouce Clem</li> <li>• Renouvellement du recrutement de 5 volontaires en service civique</li> </ul>	<p><b>Développement des moyens</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination périscolaire renforcée sur les 5 écoles</li> <li>• Recrutement de 2 apprentis CAP petite enfance sur les maternelles de Ferry et Coubertin</li> <li>• Une plus forte implication dans le projet Grandir Ensemble par des projets spécifiques</li> <li>• ½ poste d'enseignant coordination pour missions politique de la ville sur écoles et collèges du quartier Pontreau/Colline St André (= 30 000 €).</li> </ul>
<p><b>Mise en œuvre d'actions nouvelles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil éducatif du soir</li> <li>• augmentation du nombre d'ateliers langage</li> </ul>	<p><b>Mise en œuvre d'actions nouvelles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Médiation par les pairs sur Pérochon</li> </ul>

### 4.3 Les actions soutenues dans le cadre de l'appel à projets

Dans le cadre de l'appel à projets 2018, 58 dossiers ont été reçus sur le Piler Cohésion Sociale et parmi eux, 51 ont reçu une réponse favorable. **L'ensemble de la programmation de ce pilier est détaillé en annexe.**

Quelques actions cependant sont à relever et montrent le dynamisme des associations sur les territoires prioritaires :

- Objectif Santé : **Ateliers sociolinguistiques (ASL) en santé, CORAPLIS**

A partir des remontées de besoins du coordinateur de l'Atelier Santé Ville, les structures développant des actions de maîtrise de la langue ont exprimé le souhait de travailler autour des problématiques de santé. Deux problématiques ont été identifiées :

- Les formateurs(trices) ont exprimé le besoin d'être outillé(es) pour mieux répondre à des besoins concrets de leurs apprenants (parties du corps ; alimentation ; démarches autour du parcours santé ; compréhension des différentes spécialités et intervenants...),
- Une difficulté d'informer et de comprendre des publics d'origine étrangère souvent perdus face aux démarches administratives et en décalage en termes d'habitudes socio-culturelles quant à la prise en charge de leur santé.

La démarche ASL vise donc à proposer – en s'appuyant sur les compétences salariées et bénévoles des structures du territoire regroupées au sein de CORAPLIS – aux publics ne maîtrisant pas la langue et les codes sociaux du français des périodes de formations courtes (2 à 6 semaines) visant des objectifs pédagogiques précis et ancrés dans leur expérience de vie sociale et culturelle.

L'action a débuté en juillet 2018. Elle s'est déclinée de la manière suivante :

1. Sensibilisation et mobilisation des structures intervenant dans le domaine de l'apprentissage de la langue française auprès des publics migrants
2. Réalisation de l'action-formation sur 4 journées : « Allier apprentissage de la langue française et accès à la santé pour tous avec comme objectifs :
  - Connaître la démarche ASL, pourquoi et comment la développer?

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20191216-C71-12-2019-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2019  
Date de réception préfecture : 17/12/2019

- Connaître la promotion de la santé, pourquoi et comment la développer?
- Savoir interroger les besoins autour de la santé.
- S'approprier des outils pour construire, mettre en place et animer des ateliers ASL Santé.

Cette action a donné satisfaction et les intervenants souhaitent développer de nouvelles thématiques répondants aux besoins des publics. Une réflexion pour travailler sur le lien école-parent est en cours.

■ Objectif Accès à la culture, au sport et aux loisirs : **La science en bas de chez toi, Les Petits Débrouillards**

En France, plusieurs milliers d'enfants et de jeunes ne fréquentent pas de structures d'accueil pendant les vacances scolaires. D'une manière plus globale, ce sont près de 4 français sur 10 qui ne quittent pas leur domicile durant les vacances. Face à ce constat, l'association « Les petits Débrouillards » a développé « La science en bas de chez toi ». Ainsi, l'espace d'une semaine, une équipe d'animateurs vient s'installer dans le quartier. Sur le terrain, ce sont 4 heures d'animation en moyenne par jour, l'après-midi. Les animations proposées aux jeunes sont gratuites et sans inscription préalable. Elles sont autant ouvertes aux jeunes ne fréquentant pas les structures de loisirs que ceux qui y sont inscrits avec leurs animateurs. Chacun peut n'y faire qu'un passage éclair comme y rester une heure, deux...une journée... toute la semaine.

Pour sa 4ème édition, « Les Cités Débrouillardes » à Niort ont accueilli 195 participants (enfants, jeunes et adultes), alors qu'en 2017 seulement 162 personnes avaient participé aux activités. L'association a été présente durant 2 semaines sur 2 quartiers : pour la quatrième année consécutive le Clou-Bouchet et, pour la deuxième année la Tour Chabot.

Cette année, dans le cadre de la dynamique régionale et nationale, toutes les semaines ont eu un point commun, celui de traiter de la circulation des fausses informations ou des fausses idées en développant l'esprit critique et en se questionnant face aux informations reçues.

En 2019, sur les 195 participants, il y a eu 73 % de garçons et 27 % de filles. 71% enfants ne fréquentaient pas un centre de loisirs. 19 personnes sont venues en moyenne chaque jour avec un âge moyen de 7,8 ans.

■ Objectif Accès à la culture, au sport et aux loisirs : **Projet Natation, CSC de Part et d'Autre**

Le CSC fait un constat similaire aux signataires du contrat de ville. Il fait face à un public éloigné de toutes pratiques nautiques qui sont liés à différents facteurs :

- des familles qui ne fréquentent pas ou peu les piscines,
- une forte appréhension de l'eau,
- un manque de confiance en soi et un rapport au corps parfois complexe.

Ainsi, 80% des enfants inscrits à l'Accueil de Loisirs du CSC n'ont pas d'aisance en piscine. Ils ont une forte appréhension de l'eau. Pour le public jeunes, 25% des jeunes testés durant l'été n'ont pas validé leur « 25 mètres ». Ils adoptent également des comportements à risques dans et en proximité du bassin. Quant au public famille, lors des sorties à la plage, peu de parents accompagnent leurs enfants dans l'eau.

Ainsi, le CSC a développé tout au long de l'année, en partenariat, avec le service des sports d'eau de la CAN, des stages spécifiques de familiarisation ou d'apprentissage à destination de tous les secteurs : enfance, famille, jeunesse.

## 5. Le Pilier Emploi-Développement Economique

### 5.1 Le plan d'actions partenarial

A l'instar du Pilier Cohésion sociale, le Pilier Emploi-développement économique couvre un champ important de thématiques : de l'accompagnement des publics en insertion à la création d'entreprises que vous retrouverez **à travers le tableau d'avancement de l'ensemble des actions du plan d'actions partenarial, en annexe** .

Afin d'illustrer ce large prisme, nous avons choisi de mettre l'accent sur les actions qui suivent

■ OS6, OP 18 Développer l'insertion des demandeurs d'emploi en difficulté : **La création d'une cellule d'appui au développement des clauses d'insertion en direction des services de la CAN, des communes membres de l'agglomération et des bailleurs sociaux.**

Le bilan très favorable de l'expérimentation menée en 2016 et 2017, d'une cellule d'appui pour le développement et le suivi des clauses sociales dans les marchés publics, a conduit à la création d'un guichet unique clauses d'insertion au sein de la CAN.

Ce guichet a été créé, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, conformément aux compétences statutaires de l'agglo, et dans le respect de l'objectif exprimé par les délibérations des 14 décembre 2015 et 12 mars 2018.

Cette création a permis :

- Pour les entreprises : plus de simplicité et de réactivité,
- Pour les donneurs d'ordre : la mutualisation des moyens, des parcours d'insertion, et de l'expérience tirée des évaluations,
- Pour les structures d'insertion : proposer des parcours plus riches et diversifiés.

**Le guichet unique clauses d'insertion apporte son appui à chaque étape de la démarche et auprès de chacune des parties prenantes :**

- L'assistance technique aux donneurs d'ordre
- L'assistance aux entreprises
- Mobilisation et coordination des partenaires de l'emploi

**Le bilan du guichet sur 2018 montre des résultats très positifs avec un net développement des clauses d'insertion, pour tous les indicateurs d'activité :**

● **Un nombre d'heures d'insertion réalisées en augmentation de 30 % par rapport à l'année précédente et un cercle maitres d'ouvrages élargi**

- 36 421 heures d'insertion ont été réalisées en 2018 ce qui équivaut à 22 Equivalents Temps Plein.
- 14 donneurs d'ordre ont été accompagnés dans le cadre de 48 opérations ce qui a représenté le suivi de 105 marchés.

● **Information et accompagnement des entreprises :**

- 75 entreprises ont été contactées et/ou accompagnées pour la mise en place de leurs clauses d'insertion : définition des besoins en personnel et des missions, mise en contact avec les structures de mise à disposition...
- 68 entreprises ont fait travailler une ou plusieurs personnes en 2018.

**Les chiffres clés relatifs aux publics bénéficiaires des heures réalisés en 2018 :**

● **134 personnes (116 hommes et 18 femmes) ont bénéficié de missions de travail et 431 contrats ont été signés.** Le rapport entre le nombre de contrats et le nombre de bénéficiaires montre qu'une seule personne peut cumuler plusieurs missions et donc bénéficier d'un véritable parcours à travers différentes opérations et marchés se déroulant sur le territoire.

● **Parmi ces 134 personnes, une même personne peut cumuler plusieurs statuts : 49 bénéficiaires du RSA, 67 Demandeurs d'Emploi de Longue Durée, 9 personnes ayant une reconnaissance Travailleurs Handicapé ; 22 participants du PLIE.**

● **Autre chiffre témoignant de la construction de véritable parcours : Le nombre moyen d'heures de travail par participant est en augmentation, passant de 163 heures en 2016 à 271 heures en 2018.**

- OS7, OP19 Lever les freins à l'emploi : **Développement d'une plateforme mobilité, AIVE Chantiers Méca**

**Une réflexion en plusieurs étapes :**

En 2016-2017, une première expérimentation a été conduite en lien avec la Plateforme mobilité, en systématisant le Conseil en mobilité pour le public du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) « non mobile » des quartiers prioritaires. Mais cette approche n'a pas fonctionné : résistance du public à aller vers un autre interlocuteur, scepticisme des référents PLIE qui ne voyaient pas dans la Plateforme une ressource susceptible de couvrir la diversité des besoins (surtout pour les personnes sans permis)

**Une approche élargie aux acteurs de l'insertion du territoire :**

En 2018, cette question a donc été réorientée au sein d'un tour de table partenarial, associant des représentants de tous les acteurs de l'insertion ainsi que les Conseils Citoyens. Un diagnostic partagé (CD79, PLIE, Mission Locale, CBE, SIAE, Pôle Emploi et ASPIR) a montré l'acuité de la situation : on observe entre 40 à 50% de personnes sans permis de conduire et même 75% pour le public jeune dans les structures d'accompagnement à l'insertion. Des secteurs comme celui de l'aide à domicile sont en difficulté de recrutement et la non-mobilité aggrave la situation. Pour les Conseils Citoyens, l'absence de mobilité est un frein qui s'ajoute aux autres problématiques. C'est particulièrement difficile pour les personnes qui

accèdent à des contrats très courts où le lieu de travail change en permanence et pour les personnes qui travaillent en horaires décalés. L'absence du permis est souvent liée à l'absence de moyens financiers.

### **Une ingénierie de projet pour renforcer la plateforme mobilité avec de nouveaux segments de réponses :**

Ce diagnostic approfondi a permis d'identifier des segments de réponses à développer sur les quartiers prioritaires et plus largement sur l'ensemble de la CAN.

Ces nouveaux segments de réponses ont concrètement été proposés au début de l'année 2019. Ils s'articulent autour de 3 axes :

- Un accueil renforcé consacré au conseil et au diagnostic mobilité, particulièrement sur les quartiers Politique de la ville ;
- Une offre de location de véhicules, Vélo AE, scooter, voitures sans permis, voiture permis VL à des tarifs accessibles ;
- une auto-école sociale solidaire pour préparer le passage du (des) permis de conduire.

L'aboutissement de la Plateforme Mobilité d'AIVE Chantiers Méca a pu voir le jour grâce aux partenaires, cités plus haut, qui ont contribué au diagnostic puis au tour de table financier qui a suivi, constitué de la CAN, des services de l'Etat (au titre du CGET), du CD79 et du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine.

Il est important de souligner que cette démarche a toujours bénéficié de l'expertise d'usage des conseils citoyens.

### **Un développement du projet « Emploi et Mobilité » en soutien aux entreprises de la branche professionnelle « Aide à domicile »**

En parallèle, la dynamique de projet décrite plus haut, a permis d'initier une réflexion avec l'association ADMR (300 salariés sur le territoire) et l'entreprise Autonomie Douce Heure, toutes les deux intervenant dans le domaine de l'aide à la personne et confrontées aux difficultés de recrutement, en lien avec les freins à la mobilité. L'expérimentation travaillée repose sur l'embauche de personnes non mobiles sur une période définie, dans le cadre de contrats d'insertion spécifiques leur permettant à la fois de travailler et d'accéder à la mobilité. Le cadre expérimental repose sur : l'achat par ces 2 acteurs économiques et la mise à disposition de voitures sans permis, un accompagnement au passage du permis via la Plateforme Mobilité et un accompagnement socio-professionnel par une structure d'insertion (via un contrat d'insertion spécifique).

**L'objectif est bien ici de répondre aux freins à la mobilité par un dispositif transitoire visant à l'accès autonome et durable à l'emploi.**

## **5.2 Les actions soutenues dans le cadre de l'appel à projets**

Dans le cadre de l'appel à projets, Parmi les 11 dossiers déposés sur le Pilier Emploi-Développement économique, **10** ont reçu une réponse favorable. L'ensemble de la programmation de ce pilier est détaillé en annexe.

Les actions qui suivent, viennent illustrer les initiatives proposées par les acteurs du territoire.

- OS7, OP19 Lever les freins à l'emploi « Développer la culture d'entreprendre en direction des jeunes des quartiers » : **Coopérative Jeunesse de Services, ACEASCOPE FORMASCOPE**

#### **Un projet par et pour les jeunes :**

Douze à quinze jeunes de 16 à 18 ans accompagnés par deux animateurs ont créé et piloté une coopérative le temps d'un été. Ensemble ils se sont initiés au fonctionnement d'une entreprise démocratique en développant leur esprit d'initiative. Au travers de ce projet, ils ont pris conscience de leurs capacités et de leur pouvoir d'agir.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais, cette activité a consisté à :

- Collecter les encombrants dont souhaitent se débarrasser les particuliers, les entreprises ou les collectivités ;
- valoriser ces déchets en leur donnant une seconde vie, soit par la réparation, soit par la création ;
- revendre ces déchets devenus produits de seconde main à prix modiques ;
- œuvrer à la sensibilisation du public aux gestes éco-citoyens de réduction des déchets ;
- Contribuer au renforcement du lien social (mobilisation des talents et des compétences).

Les jeunes coopérants étaient collectivement responsables de l'orientation et du fonctionnement de leur entreprise « éphémère ». Accompagnés par les deux animateurs, ils ont pris graduellement en charge leur projet et gagné en autonomie.

- OS6, OP16 Développer l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi en difficulté, Favoriser la remobilisation des publics en difficulté d'insertion professionnelle notamment des jeunes » : **Insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 35 ans, L'Ecole de la 2<sup>ème</sup> Chance Vienne et Deux-Sèvres**

Cette structure s'adresse aux jeunes de 18 à 35 ans sortis du système éducatif sans diplôme ni qualification professionnelle. Elle a pour objectif l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, en privilégiant les sorties vers la formation qualifiante. Fondée sur une pédagogie innovante, cette école propose un parcours d'accompagnement individualisé sur plusieurs mois, organisé autour de trois volets : l'acquisition des savoirs de base, les stages en entreprises (clé de voûte du dispositif) et le développement des compétences personnelles et sociales.

Ouverte officiellement au public en novembre 2015, l'effectif est monté en charge progressivement tout au long de l'année 2018, jusqu'à atteindre **111 jeunes** :

- **37 % d'entre eux étaient issus des quartiers prioritaires,**
- **65 % d'entre eux vers une sortie positive sur emploi et/ou formation (sorties sur formations qualifiantes ou diplômantes ; CDI ; CDD+ de 6 mois ; CDD et contrat de travail en alternance).**

Pour 2019, l'opérateur propose de reconduire l'opération sur les mêmes objectifs

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20191216-C71-12-2019-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2019  
Date de réception préfecture : 17/12/2019

- OS6, OP16 Développer l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi en difficulté, Favoriser la remobilisation des publics en difficulté d'insertion professionnelle notamment des jeunes » : **Passerelle pour l'Emploi Jeunes Entreprises et Quartiers, Mission Locale du Sud Deux-Sèvres**

La Mission Locale Sud Deux-Sèvres intervient sur un territoire composé de 166 communes réparties au sein de 5 Collectivités dont la Communauté d'Agglomération du Niortais. Elle déploie également une attention particulière au sein des quartiers prioritaires, en proposant 3 permanences de proximité qui ont accueilli et accompagné 473 jeunes. En complément, la Mission Locale développe son action Passerelle qui vise notamment la « mise en dynamique » de jeunes en développant leur savoir-être et leur connaissance des entreprises. Cette action préparée par des jeunes, à l'attention d'autres jeunes du territoire, est formalisée par la création et le développement d'un guide des entreprises situées sur la CAN. Dans ce cadre, en 2018, **31 jeunes des quartiers prioritaires ont participé à l'action avec 40 % de sorties positives.**

- OS8, OP22 Promouvoir l'attractivité économique « soutenir les initiatives locales, sensibiliser les habitants des quartiers à l'entreprise et stimuler leur motivation : « **Encourager l'entrepreneuriat dans les quartiers et offrir un appui aux entreprises** », **Association pour le Droit à l'Initiative économique (ADIE), en lien avec la Chambre de Métiers et d'Artisanat (CMA) et la Chambre de Commerces et d'Industrie (CCI).**

Cette action conduite au sein de permanences de proximité sur les quartiers prioritaires, vise tout au long de l'année à : identifier les porteurs de projets au sein des quartiers prioritaires, le plus en amont possible, les accompagner dans la structuration de leur projet et dans la sollicitation d'aides financières.

L'accompagnement est le « leitmotiv » de tous les partenaires de cette action et pour cause : les chances de pérennité à 3 ans d'une entreprise sont doublées lorsque le chef d'entreprise a été accompagné.

Il est important de souligner que près de **117 personnes issues des quartiers prioritaires** ont été accompagnées dans ce cadre en 2018, dont 28 % avaient moins de 30 ans, ce qui est 3 ans plus jeune que la moyenne des créateurs d'entreprises. Souvent, les difficultés de ces quartiers sont mises en avant, aussi il est également important de souligner les potentiels et les ressources des habitants. Le concours « Trophées des quartiers » est le temps fort de cette action. Il vient récompenser 3 projets qui se distinguent par l'implication de leur porteur au sein du quartier.

## 6. Le pilier Urbain-cadre de vie

### 6.1 La mise en œuvre du Protocole de préfiguration

Après l'établissement du protocole en 2016, des études visant à établir le programme des interventions sur les équipements et espaces publics se sont poursuivies en 2017 et 2018 pour en préciser diverses composantes. Par ailleurs, il a été souhaité compléter le projet de programme selon deux axes : la revitalisation commerciale d'une part via une étude commandée auprès d'EPARECA et la création d'une **Maison de Services Au Public (MSAP)** d'autre part.

En complément, le programme d'actions de l'intervention communautaire sur le parc privé (habitat) a été précisé en 2017 sous la forme d'une étude pré opérationnelle. A partir de ce socle, une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU)**, opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, permettra de poursuivre et de développer la réhabilitation des îlots à enjeux identifiés précédemment. Dans ce cadre, un objectif de 60 logements a été fixé.

Par ailleurs, en matière d'Habitat social, **Habitat Sud Deux-Sèvres (HSDS)** a poursuivi le programme de réhabilitation conformément à son Plan Stratégique de Patrimoine. Pour ce qui concerne les logements des 6 tours du Pontreau (242 logements), le bailleur a engagé la procédure sans attendre la signature de la convention de renouvellement urbain de façon à engager les travaux au plus tôt avec un objectif de haute qualité.

La prochaine étape est donc la signature de la convention ANRU prévue le 16 juillet 2019 qui décline les opérations qui seront réalisées sur l'échéance prévisionnelle de 2019-2025.

### 6.2 La Gestion Urbaine de Proximité (GUP)

Il est important de poser en introduction que la GUP est conduite par la Ville de Niort dans le cadre d'une prestation Ville/CAN. Aussi, les lignes qui suivent ont été transmises par les services communaux.

Pour rappel, la démarche de Gestion Urbaine de Proximité a pour objectif d'améliorer la gestion des quartiers Politique de la ville, la qualité et la cohérence d'intervention des services publics et ainsi d'améliorer le cadre de vie des habitants de ces quartiers.

Elle mobilise les moyens de proximité des services de l'Etat, de la Communauté d'Agglomération du Niortais, de la commune de Niort, des bailleurs sociaux et du CCAS de la Ville de Niort.

Elle permet de déterminer les objectifs prioritaires pour chacun des quartiers de la politique de la ville et de mettre en place un plan d'actions pluriannuel partagé par l'ensemble des acteurs sur un mode coopératif.

Cette démarche et le plan d'actions se structurent autour de 3 orientations :

- conforter le cadre de vie et pérenniser les investissements : pérenniser les investissements réalisés lors de du projet de rénovation urbaine et améliorer le cadre de vie des quartiers nouvellement concernés par la politique de la ville,

- mobiliser les habitants au respect du cadre de vie par la mise en place de procédures de concertation et de participation,
- entretenir la dynamique partenariale : par la mise en réseau des acteurs, la complémentarité d'intervention des services gestionnaires et une veille de terrain sur ces quartiers.

Il s'agit de promouvoir le travail en réseau des acteurs de proximité, de rechercher en permanence la qualité du service rendu aux habitants, d'assurer la continuité et la complémentarité d'intervention des partenaires dans le respect des compétences de chacun.

## 1. Principaux chiffres de l'activité 2018

- 80 demandes d'intervention : 49 réalisées en 2018 et 31 en cours d'étude ou de traitement. *Demandes relatives à l'amélioration du cadre de vie et de la tranquillité publique ;*
- Trois diagnostics en marchant menés : PCSA (22/03) diagnostic expérimenté en fin de journée pour appréhender le quartier de nuit, CB (05/04), TCG (25/04) ;
- 4 réunions du Comité de coordination du réseau Gestion Urbaine de Proximité ;
- Plus de 40 visites sur site pour amélioration et évolution du cadre de vie.

L'année 2018 a vu l'outil en ligne des « Signalements d'anomalies sur l'espace public » se déployer sur une année complète. Ainsi, les demandes de la gestion urbaine de proximité sont également comptabilisées dans les statistiques des signalements, identifiées via le label « GUP » pour un traitement réactif et optimisé :

201 signalements réalisés en 2018, répartis de la manière suivante :

- 191 clôturés réalisés ;
- 9 clôturés refusés ;
- 1 clôturé déjà signalé.

A noter que sur 2018, les signalements labellisés GUP représentent 5% des signalements d'anomalies sur l'ensemble du territoire de Niort.

## 2. Outils utilisés et organisation en place

La GUP poursuit sa dynamique inscrite depuis quelques années et s'appuie sur un réseau d'acteurs composés d'environ 25 services différents (Ville de Niort, CAN, État, Bailleurs sociaux, CCAS). Au cœur du dispositif, le comité de coordination (instance inscrite dans la gouvernance du Contrat de Ville) a pour objet de coordonner l'ensemble des actions. Cette instance se réunit une fois par trimestre. Elle a pour objet de valoriser le travail mis en place de connaissance (reconnaissance) de chacun des acteurs par une présentation des missions en comité et met à jour les actualités des quartiers politiques de la ville sur les différentes thématiques traitées au quotidien. Si la coopération ne va « naturellement » pas de soi entre les différents acteurs associés, chacun confirme à son niveau l'intérêt de l'existence, de l'animation et du suivi du dispositif de la Gestion Urbaine de Proximité.

Plusieurs outils sont utilisés par le réseau GUP et, en premier lieu, le rôle clé du coordinateur GUP.

Huit principaux sont à mettre en avant :

- a- Le **tableau de suivi** des demandes (tableur de suivi d'activités),

- b- Le **label GUP** qui permet de prioriser les demandes. Une boîte mail dédiée est principalement utilisée : Comme évoqué plus haut dans les données chiffrées, l'outil de signalements des anomalies sur l'espace public en ligne a permis à la GUP d'orienter plus efficacement les demandes et d'en faciliter le suivi. Ainsi les petites demandes du quotidien ne sont plus traitées comme des dossiers à part entière et peuvent être traitées rapidement car identifiées grâce à ce label « GUP ».
- c- Le **mémo des bonnes pratiques** (outil utilisé sur les phases chantier des bailleurs avant et après travaux).
  1. Le **plan gradué de lutte contre les incivilités** pour adapter le niveau d'intervention à l'incivilité commise.
  2. L'**annuaire des référents GUP**. Le « cœur du système » avec un annuaire qui évolue régulièrement.
  3. La **découverte des métiers**. Dans le cadre des activités périscolaires, les référents GUP font découvrir leurs métiers aux enfants des groupes scolaires des quartiers prioritaires. Travail pédagogique qui permet de créer un lien entre services/agents publics et les enfants donc les familles.
  4. La **communauté Intra Niort** qui est un outil numérique partagé (documents clés, forum, coordonnées...).
  5. Les **diagnostics en marchant** qui restent l'un des outils les plus connus de la GUP. Une fois/an/QPV, une visite terrain est menée avec les élus/les services/les conseillers citoyens pour faire un état des lieux de chaque quartier politique de la ville. La présence d'un très grand nombre d'acteurs aux diagnostics en marchant, en plus de service de gestion quotidienne de la Ville et de la CAN, atteste de l'importance qu'attachent les membres du réseau GUP à cette démarche.

### **Les actions spécifiques de 2018**

#### *Sensibilisation à la lutte contre la radicalisation*

Plus généralement, le réseau GUP a suivi en 2018 une action à destination de l'ensemble du réseau GUP. En effet, une action de sensibilisation à la lutte contre la radicalisation a été proposée à l'ensemble des acteurs du réseau GUP, élargi aux acteurs de terrain. Des acteurs comme les bailleurs ou la médiation sociale ont su se saisir de cette formation et ont été moteurs dans la réussite de cette formation.

Le réseau GUP a ici permis la mise en place de cette action en la coordonnant et en la valorisant auprès de l'ensemble du réseau.

#### *Marche exploratoire de femmes – novembre 2018*

Enfin, l'expertise GUP a été sollicitée pour l'appui à l'organisation d'une marche exploratoire pour les femmes du quartier Pontreau Colline Saint André, à l'initiative de la mission départementale de la Préfecture aux droits des femmes et à l'égalité. Cette marche exploratoire a pu se dérouler en présence d'un petit groupe de femmes. Cette action, une première sur la Ville, a permis une démarche de travail en collaboration avec des services de l'Etat, la médiation sociale et la direction de la cohésion sociale de la CAN.

A noter enfin que le réseau GUP continue à contribuer de manière régulière au travail de remontée d'information terrain auprès des agents du renseignement territorial. Le travail d'enquête concernant les quartiers prioritaires en est donc facilité.

### **3. Evaluation des fiches actions GUP**

L'année 2018 a permis de travailler sur l'évaluation des fiches actions des acteurs du réseau GUP.

De mai à juin 2018, La CAN (pilote du Contrat de Ville 2016/2020) et la Ville de Niort (animation et coordination de la GUP) ont pris l'initiative de réaliser un bilan à mi-parcours du plan d'actions de la convention de Gestion Urbaine de Proximité.

Dans cet objectif, un temps d'échange a été programmé avec chaque partenaire pilote d'une action structurante pour mesurer l'avancée de sa mise en œuvre et identifier les éventuelles difficultés.

Un accueil de qualité a été réservé à cette démarche de la part de l'ensemble des services porteurs de fiches-actions ; les échanges ont également été riches. Le contenu des entretiens a fait l'objet d'une synthèse qui constitue un point d'étape dans la démarche GUP.

Ce point d'étape de la GUP a été valorisé dans le cadre du temps fort annuel du 21/03/19 d'une restitution auprès des membres (DG CAN, VDN, Bailleur, Etat) ainsi que les acteurs de la GUP, pour mettre en lumière le travail quotidien réalisé par les services opérationnels de chaque partenaire signataire pour améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Dans l'objectif d'une amélioration continue de notre démarche de Gestion Urbaine de Proximité, il a été convenu de la nécessité de faire évoluer certaines fiches-action afin de prendre en compte les évolutions organisationnelles et techniques intervenues au sein de certains services et/ou dans la mise en œuvre pragmatique des missions.

#### 4. Perspectives à venir

Avec un bilan d'action positif, le réseau GUP va poursuivre sa démarche de travail en réseau et en lien étroit avec les partenaires sur l'année 2019.

A nouveau, trois diagnostics en marchant seront menés sur les quartiers prioritaires. A noter que celui du Pontreau/Colline St André sera réalisé en fin de journée, à la demande des habitants actifs qui souhaitent être présents en plus grand nombre.

Des actions significatives seront suivies par la GUP sur 2019 :

- L'Evaluation d'Impact sur la Santé (EIS) : cette action est soutenue et appuyée par la GUP et son réseau. En lien avec les conseillers citoyens, la GUP appuiera la démarche auprès de l'ensemble des partenaires.
- Projet « compostage » sur le Pontreau : Pour l'année 2019 le collectif Pontreau (*Association Vent d'Ouest, CSC Grand Nord, APE Jules Ferry et Conseil Citoyen*) souhaite travailler sur l'accompagnement à la mise en place de compostage collectif en pied d'immeuble. Ainsi, plusieurs partenaires vont travailler de concert afin de développer ce projet et d'accompagner sa mise en place qui a plusieurs objectifs :
  - Développement durable ;
  - Bien vivre ensemble ;
  - Convivialité et mise en réseau d'acteur.

Le projet est lancé et sera travaillé sur 2019, avec un objectif de mise en place et fonctionnement concret en 2020. Les changements à venir (réhabilitation DSH et travaux Ville de Niort sur les espaces du Pontreau) sont pris en compte.

- Une sensibilisation à la meilleure gestion des seringues : dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité, les encadrants font régulièrement remonter des problématiques liées à la découverte de seringues dans

l'espace public. La prise en charge de ces seringues par les agents reste compliquée et présente des risques sanitaires non négligeables. Le réseau GUP a proposé de développer sur 2019 une action de sensibilisation sur la gestion des seringues pour les agents de terrain. Cette action concerne plusieurs corps de métier : propreté urbaine, espace verts, déchets ménagers.

Une prise de contact avec l'association AIDES, qui est notre interlocuteur habituel pour les problématiques des addictions, a permis de travailler sur un déroulé de sensibilisation qui correspond aux attentes et besoins des agents et encadrants (voir pièce jointe).

Ce programme de sensibilisation se tiendra en 3 sessions de 3 heures à destination des agents de terrain et encadrants de la Propreté Urbaine et du prestataire externe de l'EPCNPH.

12 agents par sessions soit 36 agents.

Cette action est financée sur les crédits GUP et s'adressera par la suite, si bilan positif des trois sessions, à l'ensemble des agents du réseau GUP (Ville, CAN, prestataire externe, bailleurs).

- Une formation/information sur la Politique de la Ville à l'ensemble des acteurs de terrain du réseau GUP permettant de mettre en avant les thématiques suivantes :
  - o Tranquillité publique en QPV
  - o Relation interpersonnelle avec habitants et acteurs locaux

A ce stade il est pertinent de réaliser un point d'étape analytique du fonctionnement de la GUP

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
Dispositif connu, reconnu par les différentes parties prenantes (habitants, élus, partenaires,...) Présence importante des élus (plusieurs adjoints) lors des diagnostics en marchant	Dispositif qui repose sur une très forte implication du coordinateur GUP, sur sa capacité à faire vivre et à animer le réseau Difficultés de mener une action efficace et pertinente sur le volet prévention de la délinquance.
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
Capacité de la GUP à passer à l'étape démarche projet dans la prise en charge des signalements / projets.	Un dispositif qui reste facultatif et qui nécessite par conséquent de toujours prouver ses impacts positifs sur les quartiers

### 6.3 La convention d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)

Nous laissons les Services de l'Etat concernés compléter par leur contribution qui ne nous est pas parvenue à ce jour.

## 7. La gouvernance

### **La conduite politique et technique du Contrat de Ville, transversale aux 3 piliers**

Le pilotage de la mise en œuvre du Contrat de Ville nécessite une gouvernance tout à la fois réactive et décisionnelle. Il repose, dans le respect des prérogatives des assemblées élues, pour les collectivités partenaires, sur les instances décrites ci-dessus.

#### ■ **Le comité de pilotage**

Instance politique de pilotage composée des signataires du contrat, ce comité est co-présidé par le Préfet et par le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais, en présence des Conseils Citoyens. Cette instance s'est réunie le 5 juillet 2018.

A cette occasion, ont été présentés :

- Les principes d'aménagement retenus sur le pilier Cadre de vie/renouvellement urbain. Sur ces points, le Président de la CAN a souhaité souligner que le contexte du projet est marqué par des incertitudes financières et que le projet qui sera soutenu, nécessitera le soutien financier de l'ANRU.
- Un point d'avancement sur l'élaboration de la charte d'insertion et le rappel des attentes règlementaires.
- Une présentation de la démarche d'Evaluation en Santé qui sera expérimentée en pieds d'immeubles du Pontreau.

#### ■ **Le comité de coordination du Contrat de Ville**

Ce comité composé des Directions Générales de la CAN et de la Ville de Niort, du Secrétaire Général de la Préfecture et des directeurs de la DDT et de la DDCSPP, associe dans sa forme élargie, le Conseil Départemental, le Conseil Régional et les bailleurs sociaux. Il permet de suivre la mise en œuvre du contrat et de prendre de façon réactive les décisions nécessaires au bon déroulement des actions prévues pour l'ensemble des piliers du contrat.

En 2018, le comité de coordination s'est réuni à 6 reprises : le 26 janvier, le 9 mars, 2 mai, le 5 juillet, le 10 octobre et le 29 novembre.

#### ■ **Le comité technique**

Ce comité est une instance de conduite technique de la mise en œuvre du Contrat de Ville, composée des représentants des signataires du contrat. Il est co-présidé par le Directeur de la DDCSPP et par le DGS de la CAN ou leurs représentants.

Il met en œuvre les orientations retenues par le comité de pilotage, dans un souci de réactivité et a pour rôle :

- d'animer et suivre la mise en œuvre du projet,
- d'arrêter le programme annuel à partir des dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets (cf paragraphe 3.2 de ce document),
- de proposer des adaptations aux actions envisagées.

Le comité technique s'est réuni à trois reprises en 2018 : le 23 mars, le 16 mai et le 20 septembre.

Les tableaux de programmation des piliers Cohésion sociale et Emploi-développement économique joints en annexes, rendent compte des travaux de l'instance.

## ■ Les instances spécifiques de réflexion et de proposition

### Sur le pilier Cadre de vie-renouvellement urbain

**Le comité de coordination de Gestion Urbaine de Proximité (GUP)** : la composition et les travaux de cette instance sont présentés au paragraphe 6.2.

### Sur le pilier Cohésion sociale

#### Le pôle social

Le pôle social est composé d'agents de niveau intermédiaire et d'acteurs de terrain qui sont chargés de la mise en œuvre opérationnelle des orientations institutionnelles, qui assurent la bonne intervention continue des partenaires signataires et qui proposent des actions concrètes au bénéfice de la population cible. Le pôle social s'est réuni à 5 reprises en 2018.

Les Conseils Citoyens issus des collèges d'acteurs socio-économiques, sont conviés au pôle social.

#### Le comité de suivi santé

Cette instance s'est réunie le 2 février 2018. Elle réunit les professionnels des signataires et partenaires du Contrat de Ville œuvrant sur le champ de la santé : ARS, Ville de Niort, Education Nationale, CPAM, Centre hospitalier, Conseil Départemental, CAF, CCAS, IREPS, DDCSPP et CAN.

En plus d'une instruction des dossiers de l'objectif santé, le comité suit et accompagne les actions partenariales mises en œuvre. Ses membres se tiennent également informés des événements importants touchant la population sur cette thématique.

### Sur le volet Parentalité-réussite éducative

Sur le volet éducatif interviennent :

- un Comité d'Animation Départemental Enfance Famille (CADEF) qui a compétence dans le domaine de la parentalité.
- l'équipe pluridisciplinaire du dispositif Réussite Educative qui se réunit pour étudier les situations individuelles : la Ville de Niort, le CCAS, le Conseil départemental, les Centres socioculturels, la DSDEN et la DDSCPP.

### Sur le volet Citoyenneté-prévention de la délinquance

La loi N° 2007- 297 DU 5 MARS 2007 consacre la responsabilité centrale des maires en matière de prévention de la délinquance et a mis à leur disposition de nouveaux moyens d'actions. L'animation de cette politique est assurée au sein du Conseil Départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes, présidé par le Préfet.

Ce conseil veille à l'articulation de l'ensemble des actions mises en œuvre en matière de prévention par les différents acteurs du département.

La stratégie nationale 2013-2017, objet de la concertation interministérielle, a arrêté trois programmes d'actions, qui représentent les orientations prioritaires de cette politique :

- Le programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance ;
- Le programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales ainsi que l'aide aux victimes ;
- Le programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique.

Principal levier financier de l'Etat, le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) est mobilisé pour mettre en œuvre les trois priorités identifiées dans la stratégie nationale et déclinées au plan départemental et local.

Sur la Ville de Niort où sont situés les quartiers prioritaires de la politique de la ville, la mise en œuvre de cette politique de prévention de la délinquance s'appuie notamment sur le conseil local de sécurité et prévention de la délinquance (CLSPD). Présidé par le maire de la ville, ce conseil constitue l'instance de concertation et de pilotage rassemblant l'ensemble des partenaires locaux impliqués dans cette politique.

En 2018, le CLSPD s'est réuni en comité restreint le 16 mars 2018 et l'ordre du jour a porté sur :

- Les statistiques et l'évolution de la délinquance,
- Le bilan partagé de la convention communale de coordination de la police municipale et des forces de l'Etat et de son application concrète,
- Point d'avancement de l'extension de la vidéo protection,
- Point sur la lutte contre le trafic de stupéfiants,
- Bilan d'activité des trois groupes de travail du CLSPD : groupe de travail sur les débits de boisson/commerces, groupe de travail sur les squats/logements insalubres et groupe de travail sur la veille sociale.

### **Sur le pilier Emploi-développement économique**

#### **Le Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP)**

Le Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP) de l'arrondissement chef-lieu, constitue le cadre dans lequel les thématiques propres à l'emploi dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de l'agglomération niortaise sont régulièrement examinées. Réuni par le Préfet de l'arrondissement chef-lieu selon une périodicité trimestrielle, il associe l'UT DIRECCTE, Pôle Emploi, la Mission Locale Sud Deux-Sèvres, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et la Communauté d'Agglomération, le Comité de Bassin d'Emploi du Niortais, ainsi que les organismes consulaires. La situation de l'emploi dans les quartiers, la mobilisation par les opérateurs de l'Etat des instruments des politiques de l'emploi dans ces territoires y seront systématiquement examinées, conformément à une décision prise au SPEP du 5 mai 2015. Cette instance s'est réunie le 27 septembre 2018.

## 8. Les Conseils Citoyens

Il est important de poser en introduction que le suivi des Conseils Citoyens est conduit par la Ville de Niort dans le cadre d'une prestation Ville/CAN. Aussi, les lignes qui suivent ont été transmises par les services communaux.

### 5. Des Conseils Citoyens qui s'inscrivent vers une logique d'autonomie

2018 a marqué la confortation de l'instance Conseil Citoyen. En effet, que ce soit pour le Conseil Citoyen Pontreau Colline Saint-André ou Clou-Bouchet Tour-Chabot Gavacherie, les instances ont su prendre en main leur organisation et s'inscrivent dans une dynamique tendant de plus en plus vers l'autonomie : ils organisent leurs rencontres en interne, sollicitent d'eux-mêmes les structures et institutions.

Le coordinateur des Conseils Citoyens assure une mission d'appui logistique, technique et de facilitation relationnelle et n'a plus à endosser son rôle d'animateur et d'accompagnateur tel qu'il pouvait l'être à ses débuts. Il assure cependant une présence régulière pour délivrer une prestation de conseil et d'orientation des sollicitations. Il est aussi un lien ou facilitateur de rencontres avec diverses structures.

Les deux instances citoyennes se réunissent spontanément sur des temps réguliers et définissent leurs propres objectifs et souhaits d'évolution. Les services de la Ville et CAN sont identifiés comme des supports qui peuvent accompagner les instances Conseils Citoyens.

Si les membres de ces instances sont autonomes dans leur fonctionnement, l'auto-saisine sur des dossiers et l'élaboration d'avis, la constitution en association ne semble actuellement pas à l'ordre du jour alors qu'elle paraissait sous-jacente début 2018. Si cette piste était évoquée pour le Conseil Citoyen Pontreau-Colline Saint-André, les membres ont émis le souhait de ne pas effectuer cette démarche pour le moment. La constitution en association étant en effet perçue comme une contrainte de structuration et de hiérarchie que l'instance n'est pas prête à assumer.

Côté Clou-Bouchet Tour-Chabot Gavacherie, les avis étaient très partagés lors de la réflexion menée autour de la constitution en association, aucune majorité tranchée ne se dégageait en faveur ou contre la création d'une association ; le projet s'est éteint de lui-même pour faute de portage au moment de la constitution des statuts.

La fin d'année 2018 a permis aux conseillers citoyens de bénéficier d'une formation avec l'instance Pays Quartiers Nouvelle Aquitaine. Cette formation d'une journée, ouverte à l'ensemble des conseillers citoyens du département des Deux-Sèvres, a permis à tous de se rencontrer, d'échanger et de structurer l'organisation des instances.

Fait marquant, le Conseil Citoyen Clou-Bouchet Tour-Chabot Gavacherie a su se saisir et s'imprégner de cette formation en repensant sa façon d'exister via :

- La structuration des rencontres et des réunions :
  - o un rapporteur et un animateur sont désignés à chaque rencontre ;
  - o Un ordre du jour est prévu en amont ;

- Un compte-rendu est systématiquement réalisé et envoyé à tous ainsi qu'au coordinateur des Conseils Citoyens.
- Mise en place d'une charte permettant de structurer l'organisation interne de l'instance

Concernant le Conseil Citoyen Pontreau-Colline Saint-André, la formation a eu des bénéfices sur la motivation des volontaires qui souhaitent s'inscrire dans des projets et affirment le souhait d'œuvrer à l'intérêt général sur le quartier.

Si 2018 marque une année positive sur le plan organisationnel pour ces instances, cette année accuse aussi une démobilisation de certains membres actifs pour les deux instances :

- démission d'un référent titulaire et d'un référent suppléant pour Pontreau-Colline Saint-André ;
- Démobilisation et implication faible des deux référents titulaires pour le Clou-Bouchet Tour-Chabot Gavacherie.

Ici, le côté « rigide » de l'arrêté qui définit une liste pour « X années » confirme le manque de souplesse et une difficulté à dynamiser les instances, en permettant notamment de mobiliser des membres en continu.

En décembre 2018, une rencontre spécifique de « bilan » a été proposée aux deux instances. Ces rencontres, en présence des services CAN, Ville et des élus référents ont permis de faire un point sur la situation des deux instances, à l'aube d'un renouvellement proche (**voir point 3**).

## **2. Une instance reconnue dans le paysage partenarial**

De manière générale, le Conseil Citoyen semble de plus en plus reconnu dans le paysage des quartiers politique de la ville comme une instance à part entière. En effet, que ce soit pour leur expertise d'usage ou pour l'influence ainsi que leur contribution sur le territoire, les deux instances Conseils Citoyens sont en effet régulièrement sollicitées par des structures pour travailler, échanger et comme courroie de transmission des informations sur différents projets.

Ainsi, 2018 a marqué un travail partenarial sur les dossiers suivants :

### **Pontreau-Colline Saint-André :**

- Rencontre et présentation du dispositif de lutte contre l'habitat dégradé ;
- Présentation du projet urbain sur la place Denfert-Rochereau ;
- Retour et apport de l'étude EPARECA ;
- Rencontre avec la structure « Atelier Méca » pour définir une date de permanence dans le quartier ;
- Travail sur la future Maison des Services aux Publics (avec visites de terrain à Saint-Maixent et Poitiers) ;
- Intégration du Conseil Citoyen à la commission d'attribution du Fonds de Participation des Habitants ;
- Participation au groupe de travail « Mémoire de quartier » ;
- Rencontre avec la Police Nationale et la Police Municipale.

### **Clou Bouchet Tour Chabot Gavacherie :**

- Participation à la création de la plaquette d'information « L'informatique en 1 Clic » ;
- Rencontre avec la structure « Atelier Méca » pour définir une date de permanence dans le quartier ;
- Rencontre avec les interlocuteurs Santé (IREPS, ARS) ;
- Intégration du Conseil Citoyen à la commission d'attribution du fonds de Participation des Habitants ;
- Rencontres avec la Police Nationale et la Police Municipale.

### **3. Perspectives à venir**

2019 est une année charnière pour les Conseils Citoyens. En effet cette période va marquer le « renouvellement » de l'instance. Alors que le Contrat de Ville est prorogé jusqu'en 2022, une liste renouvelée de conseillers citoyens, constituée d'anciens membres et de nouvelles recrues va ainsi pouvoir œuvrer sur les quartiers jusqu'à 2022. Le renouvellement est prévu comme tel :

- Mars 2019 : Envoi des courriers aux conseils citoyens après le comité de pilotage, par la Préfecture pour annoncer le renouvellement et recenser les membres actuels souhaitant renouveler leur engagement ;
- Avril 2019 : Recherche de nouveau membre - Communication et relais d'information par les acteurs de terrain et Conseillers Citoyens ;
- Juin 2019 : Rencontre spécifique et temps d'information ouvert à tous :
  - o Lundi 17 juin : Clou Bouchet Tour Chabot Gavacherie,
  - o Lundi 24 juin : Pontreau-Colline Saint-André.

Ce renouvellement va permettre, en se basant sur la dynamique actuelle, de poursuivre les actions engagées et d'avancer avec des nouveaux conseils citoyens sur, notamment, les projets suivants :

#### **Pontreau-Colline Saint-André :**

- Evaluation d'Impact sur la Santé pour le Pontreau-Colline Saint-André ;
- Travail sur la Maison des Services au Public ;
- Suivi des conseillers citoyens du Projet Colline Saint-André ;
- Accompagnement d'un projet de mise en place de compost en pied d'immeuble.

#### **Clou Bouchet Tour Chabot Gavacherie :**

- Veille active et suivi de l'évolution des quartiers ;
- Concertation ponctuelle sur les projets d'aménagement : Langevin, Champollion ;
- Projet de travail sur le « bien-être » au quotidien dans les quartiers en lien avec l'IREPS.

#### **Pour les deux instances :**

- Formation sur la gestion et l'organisation de l'instance ;

- Structuration et veille en lien avec l'actualité et les directives nationales sur l'évolution de l'instance.

Le poste de coordinateur du Contrat de Ville assurera un rôle important pour le bon déroulement de cette transition que sera le renouvellement. En effet, les nouveaux volontaires devront trouver leur place dans les projets et le groupe afin que les projets puissent évoluer et avancer.

Un groupe de travail spécifique « Conseils Citoyens – Gestion Urbaine de Proximité » se réunit deux fois par mois afin de faire un point sur les dossiers en cours et la façon de les aiguiller et traiter.

Ce groupe est composé de :

- La déléguée du Préfet à la Politique de la Ville ;
- Les agents du service Cohésion Sociale de la CAN ;
- Un agent de la Direction de l'Aménagement du Territoire de la CAN ;
- La direction de projet Politique de la Ville ;
- Le Service Proximité et Relations aux Citoyens.

A ce stade il est pertinent de réaliser un point d'étape analytique du fonctionnement des Conseils Citoyens.

<p style="text-align: center;"><b>Forces</b></p> <p>Feuille de route claire et partagée en termes d'association et d'implication des conseillers citoyens dans les projets des quartiers politique de la ville. Mobilisation toujours aussi importante des élus (plusieurs adjoints) sur les projets politique de la ville</p>	<p style="text-align: center;"><b>Faiblesses</b></p> <p>Niveau d'implication des Conseils Citoyens retenu sur le volet urbain faible au regard des obligations légales</p>
<p style="text-align: center;"><b>Opportunités</b></p> <p>Des Conseils Citoyens mobilisables sur de nombreux champs d'action Des Conseils Citoyens avec la volonté d'aller à la rencontre des autres habitants du quartier.</p>	<p style="text-align: center;"><b>Menaces</b></p> <p>Des Conseils Citoyens demandeurs d'une plus forte implication (notamment sur le volet urbain), d'un niveau d'association assimilable à de la co-construction. Le faible niveau d'association crée des dissensions au sein des instances, notamment côté Pontreau-Colline Saint-André : risque de démissions en bloc des membres, difficultés à anticiper d'être en capacité de mobiliser dans le temps.</p>

## 9. La Dotation de Solidarité Urbaine

La Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSU) constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'Etat aux communes en difficultés. Cette partie du rapport est une contribution des services de la Ville de Niort. Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées. Elle est répartie en tenant compte d'un indice synthétique de charges et de ressources calculé en fonction :

- du rapport entre le potentiel financier moyen par habitant des communes de 10 000 habitants et plus et le potentiel financier par habitant de la commune ;
- du rapport entre la part des logements sociaux de la commune dans son parc total de logements et la part des logements sociaux dans le parc total de logements des communes de 10 000 habitants et plus ;
- du rapport entre la proportion par logement de personnes couvertes par des prestations logement dans la commune et la proportion de personnes couvertes par ces mêmes prestations ;
- du rapport entre le revenu moyen des habitants des communes de 10 000 habitants et plus et le revenu moyen des habitants de la commune.

Le montant de la DSU pour l'année 2018 est **de 1 070 628 €** soit une progression de près de 7,22 % par rapport à l'année 2017 (998 546 €).

Investissements réalisés par la commune dans les quartiers prioritaires : 1 397 800 €

### *Clou Bouchet – 602 000 €*

Equipements : 307 000 €

Espaces verts : 215 000 €

Voiries : 80 000 €

### *Tour Chabot - Gavacherie – 396 800 €*

Equipements : 204 000 €

Espaces verts : 12 800 €

Voiries : 180 000 €

### *Pontreau / Colline Saint André – 399 000 €*

Equipements : 329 000 €

Espaces verts : 25 000 €

Voiries : 45 000 €

Gestion Urbaine de Proximité - ajustement des dysfonctionnements urbains : 33 230 €

Vous trouverez en annexe des éléments d'appréciation de l'usage de cette dotation par la Ville de Niort pour améliorer la cohésion sociale et réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires de la politique de la ville et le reste du territoire niortais dans les domaines suivants :

- l'éducation,
- la parentalité,
- la santé,
- l'accès au sport, à la culture et aux loisirs,
- la prévention de la délinquance,
- la citoyenneté,
- ...

## 10. Avis des partenaires exprimés sur le rapport annuel



29 JUIL. 2019	
ORIGINAL	CSI
COPIES	FFMC

Communauté d'Agglomération du Niortais  
Service courrier  
29 JUIL. 2019

**Monsieur Jérôme BALOGÉ**  
Communauté d'Agglomération du Niortais  
140 rue des Equarts  
CS28770  
79027 NIORT CEDEX

Niort, le 25 juillet 2019

Dossier suivi par : Julien VINCONNEAU  
Tél. 05 49 28 79 89 ou 06.16.44.57.62  
j.vinconneau@cci79.com  
Réf : 2019000250

Objet : Avis sur le rapport annuel du contrat de ville 2018

Monsieur le Président,

La Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres a pris connaissance du rapport annuel 2018 du contrat de ville dans lequel nous sommes engagés au côté de la Communauté d'Agglomération de Niortais et de l'ensemble des autres partenaires.

A la suite de la consultation de ce rapport, vous trouverez ci-dessous les remarques et observations de la CCI Deux-Sèvres :

Dans le pilier « Emploi – Développement économique », dans l'objectif « Lever les freins à l'emploi » :

- Dans un contexte de tension particulière sur le marché de l'emploi et au regard du nombre croissant d'offres non pourvues dans les entreprises, la Chambre de Commerce et d'Industrie salue l'expérimentation menée entre la collectivité et AIVE Chantiers Méca afin de lever un des obstacles à l'emploi pour les personnes non mobiles. En effet, la mise en place de la plateforme Mobilité permet un accompagnement complet des personnes, jusqu'à l'obtention du permis de conduire, dans l'objectif final d'occuper un emploi. La poursuite de cette expérimentation avec une entreprise de services à la personne est remarquable, et l'idéal serait de pouvoir, à l'avenir, étendre le dispositif à d'autres entreprises et d'autres secteurs d'activités.
- Également dans le contexte actuel du marché de l'emploi et en vue de faire découvrir le monde de l'entreprise aux jeunes (au-delà des actions déjà mises en place pour la découverte des métiers), des visites d'entreprises pourraient être organisées, en lien avec une des actions prévues dans le cadre du programme « Territoire d'Industrie Niortais – Haut Val de Sèvre ».

Dans le « pilier urbain – cadre de vie » :

- Concernant l'offre commerciale du quartier Pontreau / Colline St André, suite à l'étude réalisée par EPARECA, la Chambre de Commerce et d'Industrie préconise de conforter l'offre commerciale existante (notamment via le projet d'agrandissement du supermarché Intermarché de la rue Jules Ferry, accepté en CDAC en 2018), et de porter une attention particulière aux friches commerciales, notamment autour de la place Denfert Rochereau.
- En termes d'aménagement, dans le cadre des travaux prévus sur le quartier Pontreau / Colline Saint-André, la Chambre de Commerce et d'Industrie préconise d'organiser de manière lisible la liaison entre le quartier et le centre-ville, notamment en termes de signalétique commerciale, et se félicite des liaisons douces entre les 2 quartiers.
- En cohérence avec les dessertes par une navette électrique mises en place sur le centre-ville et bientôt vers la Colline Saint-André, un prolongement du circuit également par navette électrique vers la gare et le centre hospitalier serait utile aux populations.

Dans l'objectif « Soutenir l'attractivité et la vitalité économique »

- Concernant l'accompagnement de l'entrepreneuriat féminin, la Chambre de Commerce et d'Industrie accompagne tous les créateurs dans leur projet de création d'entreprise. Les « Trophées des quartiers » récompensent régulièrement des femmes chefs d'entreprise.

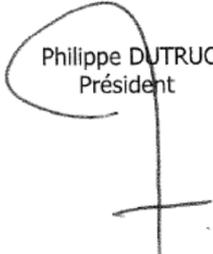
Dans le pilier « Cohésion sociale »

- La CCI soutient le principe des MSAP favorisant l'accès des populations aux services et commerces de proximité et pourra y apporter ses propres services.

D'autre part, la CCI Deux-Sèvres confirme sa volonté de poursuivre son action visant à encourager l'entrepreneuriat dans les quartiers, réalisée en partenariat avec la CMA Deux-Sèvres et l'ADIE, comme cela a été le cas depuis le début du contrat de ville.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre parfaite considération.

Philippe DUTRUC  
Président



**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL  
Secrétariat**

Affaire suivie par : Pascal PERENNOU  
Mercure : 2019 - 1211

Monsieur Jérôme BALOGÉ  
Président de la Communauté d'Agglomération  
du Niortais  
140, rue des Equarts  
79027 NIORT

Niort, le

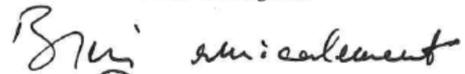
Objet : Avis sur le rapport annuel du Contrat de ville 2018.

Monsieur le Président,



La lecture attentive du projet de rapport annuel pour la mise en œuvre du Contrat de ville de la Communauté de l'Agglomération du Niortais au cours de l'année 2018, reçu le 04 juillet dernier, n'appelle aucune remarque particulière de la part du Département.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Gilbert FAVREAU

Président du Conseil départemental



	DATE 16/09/19	
ORIGINAL	BF	DK
COPIES	40	

copie lettre

Direction départementale de la cohésion sociale  
et de la protection des populations  
Chef de mission ville, égalité des chances, logement.  
Affaire suivie par : Patricia GREGOIRE  
Tél. : 05 49 17 27 28  
Adresse mail : [patricia.gregoire@deux-sevres.gouv.fr](mailto:patricia.gregoire@deux-sevres.gouv.fr)

Direction Départementale des Territoires  
Chef du service prospective planification habitat service agriculture et territoires  
Affaire suivie par : Gilles Dumartin  
Tél. : 05 49 06 89 00  
Adresse mail : [gilles.dumartin@deux-sevres.gouv.fr](mailto:gilles.dumartin@deux-sevres.gouv.fr)

Communauté d'Agglomération du Niortais  
Services courriers

16 SEP. 2019  
L → FP

Vu FP  
le 9.10.19  
→ CSI

Niort, le 9 SEP. 2019

Monsieur le président,

Par courrier du 1<sup>er</sup> juillet 2019, vous m'avez adressé le projet de rapport 2018 du contrat de ville de Niort.

Ce rapport restitue bien les ambitions partagées du contrat de ville ainsi que la mobilisation de l'ensemble des acteurs et des 22 signataires du contrat tant au travers du plan d'actions partenarial que des actions menées dans le cadre de l'appel à projet.

Mes observations porteront essentiellement sur les points suivants :

- Il m'apparaît tout d'abord important de souligner la qualité du travail partenarial mené en 2018 dans l'élaboration du projet de renouvellement urbain du quartier Pontreau-Colline Saint André dont la déclinaison opérationnelle s'est traduite par la convention de renouvellement urbain signée le 16 juillet 2019.

Les actions menées par les bailleurs sociaux au titre de l'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans le cadre des conventions triennales 2016-2018 se sont poursuivies au cours de l'année 2018. Une enveloppe de 818 000 euros a ainsi été consacrée par Deux-Sèvres Habitat sur les trois quartiers du Clou-Bouchet, de la Tour Chabot Gavacherie et du Pontreau, et dans une moindre mesure en raison d'un parc plus limité, par la SA Immobilière Atlantic Aménagement sur la Colline Saint-André, à des actions en faveur de la qualité du cadre de vie des habitants en lien direct avec la gestion urbaine de proximité. Ce montant est sensiblement supérieur à celui de l'abattement qui s'établit à 505 000 euros. Les programmes d'actions annexés aux avenants à la convention d'utilisation de l'abattement TFPB ont été prorogés début 2019 pour les deux prochaines années.

Monsieur Jérôme BALOGÉ  
Président de la communauté d'agglomération du Niortais  
140 rue des Equarts  
CS 28770  
79027 NIORT cedex

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE DE MANIÈRE IMPERSONNELLE A L'ADRESSE SUIVANTE :

MADAME LE PRÉFET DES DEUX-SÈVRES -- BP 70000 -- 79099 NIORT CEDEX 09

Internet : [www.deux-sevres.gouv.fr](http://www.deux-sevres.gouv.fr)

- Le rapport restitue également les engagements financiers des différents partenaires. Outre les crédits spécifiques affectés au contrat de ville, la mobilisation des politiques de droit commun constitue un enjeu majeur pour les contrats de ville. A cet effet, j'ai demandé à mes services de procéder à un recensement des dispositifs de droit commun de l'État mobilisés en 2018. Le recensement, annexé au présent courrier, permet ainsi d'avoir une vision globale de l'ensemble des actions soutenues par l'État dans les quartiers prioritaires .

-L'implication des habitants, par l'intermédiaire notamment des conseils citoyens, constitue également un axe fort du contrat de ville tant dans la mise en place des actions que dans le suivi et le pilotage du contrat.

Afin de faciliter la participation de ce collectif d'habitants, le centre de ressources Pays et Quartier Nouvelle Aquitaine a animé une formation fin 2018 ayant pour objectif de rappeler le rôle attendu « d'expert d'usage » et d'apporter un soutien au recueil de la parole des habitants.

L'année 2019 marque le renouvellement des conseils citoyens à travers notamment la recherche de nouveaux membres et de temps d'informations dédiés qui se sont déroulés au mois de juin. Un arrêté préfectoral sera prochainement établi pour actualiser les listes des membres de conseils citoyens pour 3ans. Par la suite, il s'agira de renforcer la concertation avec les conseils citoyens et de favoriser leur montée en compétences et en connaissances avec la poursuite d'actions de formation et d'accompagnement afin de permettre leur consolidation dans la durée.

- Enfin, s'agissant des perspectives du contrat de ville pour les années à venir : l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville, démarrée au cours de l'année 2019, constitue une étape essentielle afin de mesurer l'impact des actions menées dans le quotidien des habitants des quartiers prioritaires.

La rénovation du contrat de ville de Niort, qui s'inscrit dans le cadre de la déclinaison des mesures de la feuille de route de la « mobilisation nationale pour les habitants des quartiers », devra se traduire par la mobilisation de l'ensemble des partenaires au bénéfice des habitants du quartier et prendra la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques .

La prolongation des contrats de ville jusqu'en 2022 constitue donc en ce sens une véritable opportunité pour les partenaires du contrat de ville afin de réfléchir collectivement aux pistes possibles d'amélioration du contrat pour les années restantes .

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de ma considération distinguée *et cordiale,*



Isabelle DAVID

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE DE MANIÈRE IMPERSONNELLE A L'ADRESSE SUIVANTE :

MADAME LE PRÉFET DES DEUX-SÈVRES – BP 70000 – 79099 NIORT CEDEX 09

Internet : [www.deux-sevres.gouv.fr](http://www.deux-sevres.gouv.fr)

**RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE DE  
L'AGGLOMERATION NIORTAISE  
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE NIORT**

**I - ELEMENT DE CONTEXTE**

La loi Lamy de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 poursuivait six axes de réforme :

- Une simplification de la géographie prioritaire ;
- Un portage et un pilotage des nouveaux contrats de ville par les établissements publics de coopération intercommunale afin d'affirmer une meilleure solidarité territoriale ;
- La mise en œuvre de nouveaux contrats de ville qui couvrent l'ensemble des aspects de la politique de la ville, la cohésion sociale comme la rénovation urbaine ;
- La nécessité de mobiliser les crédits de droit commun et de n'utiliser les crédits spécifiques de la politique de la ville qu'en complément et non comme substitution des crédits de droit commun ;
- L'affirmation d'un nouveau principe en matière de participation des habitants : la co - construction ;
- Une réforme des structures d'évaluation.

Le contrat de ville du territoire niortais signé le 6 juillet 2015 acte les engagements des 22 partenaires qui se proposent de mobiliser les moyens, outils et ressources de leur politique publique au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

2018 est la troisième année de mise en œuvre effective du contrat de ville 2015-2020 sur trois quartiers prioritaires exclusivement niortais : le Pontreau - Colline Saint André, le Clou Bouchet et la Tour Chabot - Gavacherie.

Le décret n°2015 – 1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville prévu aux articles L.111-2 et L.1811-2 du Code général des collectivités territoriales stipule que le maire est tenu de présenter, à son assemblée délibérante un rapport annuel, qui est débattu au sein du conseil municipal.

## II - NOTE DE LECTURE

Le rapport annuel de mise en œuvre du contrat de ville 2018 élaboré par les services de la Communauté d'Agglomération du Niortais et les partenaires signataires se décline en plusieurs parties :

**Page 5 à 7** : Présentation des données de l'observatoire des quartiers prioritaires de la politique de la ville qui détaille les chiffres clés sur :

- la population : 5 842 habitants vivent sur l'un des 3 quartiers prioritaires (Clou Bouchet : 2 791 H, Tour Chabot-Gavacherie : 1 320 H, Pontreau/Colline saint André : 1 731 H)
- Niveau de vie : le niveau de vie médian se situe entre 11 637 € (Clou Bouchet) et 13 813 € (Pontreau) - (Niort = 20 299 €)
- la famille : la part des familles monoparentales allocataires de la CAF est de 22,3 %, au Clou Bouchet alors qu'elle n'est que de 17,3 % sur la commune de Niort,
- l'emploi : 48,26% des personnes de 15 - 64 ans habitant un QPV ont un emploi (67,1 % sur la CAN et 63,4 % sur Niort) dont 29,33 % en emploi précaire. En 2017, on constate une baisse de 6 % des demandeurs d'emploi des QPV alors qu'elle est de - 0,5 % sur Niort (-1,4 % sur la CAN),
- la formation : 75,36 % de la population des QPV est sans diplôme ou dispose d'un diplôme inférieur au BAC (57 % sur Niort, 59 % sur la CAN).

**Page 8 à 11** : Présentation de données clés de l'appel à projet 2018 et des actions retenues et financées.

**Page 12 à 17** : Présentation des actions symboliques du plan d'actions partenarial du pilier cohésion sociale illustré par le projet « Médiation en milieu scolaire » piloté par le Centre communal d'action sociale (CCAS), le projet « Poney maître d'école » piloté par la direction de l'éducation de la ville de Niort, le projet «Sensibilisation à la radicalisation » piloté par la Préfecture des Deux-Sèvres, le Programme de Réussite Educative porté par le CCAS.

**Page 18 à 22** : Présentation du plan d'actions partenarial du pilier Emploi - Développement économique hors investissement. Ce plan est illustré par quelques actions phares telles « La création de la cellule d'appui au développement des clauses d'insertion » pilotée par la communauté d'agglomération du Niortais, « Le développement d'une plateforme mobilité », piloté par l'association AIVE Chantier Méca, l'action « Emploi et mobilité » proposée par l'association ADMR et l'entreprise Autonomie Douce Heure.

**Page 23 à 28** : Présentation des actions du pilier renouvellement urbain et cadre de vie avec un focus sur la mise en œuvre du protocole de préfiguration ANRU, la démarche de gestion urbaine de proximité (GUP).

**Page 29 à 31** : Présentation de la gouvernance du contrat de ville et des instances de pilotage politique et technique pour chacun des piliers.

**Page 32 à 35** : L'activité des deux conseils citoyens Clou - Bouchet et tour Chabot - Gavacherie d'une part et Pontreau/Colline Saint André d'autre part.

**Page 36 et 37**: La dotation de solidarité urbaine (DSU) perçue par la commune de Niort et les modalités d'utilisation.

**Page 38 et suivantes** : Recueil des annexes (objectifs détaillés du contrat de ville, Tableau d'avancement du plan d'actions partenarial, bilan 2018 du programme de réussite éducative, programmation des actions du pilier cohésion sociale, glossaire).

### **III - Avis du Conseil municipal sur le rapport annuel 2018 de mise en œuvre du contrat de ville 2015 - 2020**

Le conseil municipal tiens à souligner la qualité et la diversité des interventions du plan d'actions partenariales menées au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville et l'engagement de chacun des partenaires à réduire les inégalités sociales et les écarts de développement.

#### **▪ La nouvelle géographie prioritaire**

Les nouveaux critères de la géographie prioritaire, plus objectifs, sont globalement adaptés à l'objectif de resserrement et de simplification de la géographie prioritaire poursuivie par la loi Lamy. Trois quartiers niortais (1514 à l'échelon national) ont ainsi été retenus, deux précédemment inscrits en politique de la ville : le Clou Bouchet et la Tour Chabot - Gavacherie et un nouveau quartier entrant : le Pontreau - Colline Saint André.

Les chiffres clés de l'observatoire des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) font ressortir des écarts significatifs de développement entre ces micro - territoires, leur commune de rattachement et le territoire d'agglomération en terme de pauvreté, d'emploi, de formation et d'éducation ; raisons pour lesquelles vingt - deux partenaires signataires du contrat de ville se sont engagés à mobiliser, au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires, les moyens et outils de droit commun de leur politique publique pour réduire ces écarts.

L'observatoire des quartiers présentent un certain nombre de données socio-démographiques qui permettent de situer le quartier par rapport à la commune et à l'EPCI. Il conviendrait de disposer d'indicateurs de suivi plus qualitatifs permettant de mesurer, années après années, l'impact des politiques publiques sur les trajectoires de vie des habitants.

L'évaluation à mi-parcours du contrat de ville engagée en 2018 permettra d'apporter les premières mesures des effets induits sur la trajectoire et les parcours des habitants.

#### **▪ Le contrat de ville et la gouvernance**

Le contrat de ville 2015 - 2020 du territoire niortais a été signé par 22 partenaires le 6 juillet 2015 (435 contrats signés à l'échelon national). Il repose sur trois piliers fondamentaux qui permettent ainsi d'assurer une meilleure cohérence entre des actions menées au titre du volet cohésion sociale et celles menées au titre du volet renouvellement urbain et du développement économique.

L'ensemble des partenaires signataires sont représentées au sein du Comité de pilotage co-présidé par le Préfet des Deux-Sèvres et le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais. Deux représentants des conseils citoyens siègent dans cette instance. Le comité de pilotage s'est réuni le 5 juillet 2018.

Plusieurs instances techniques, comité de coordination, comité technique, pôles spécifiques permettent d'associer les différentes strates hiérarchiques et services opérationnels des signataires du contrat de ville dans le respect des prérogatives de chacun. Ces instances sont réunies régulièrement pour faire vivre chacune des thématiques du contrat de ville

#### ▪ **Le plan d'actions du Contrat de ville**

Ce cadre se décline en cinq objectifs stratégiques pour le pilier cohésion sociale et trois objectifs stratégiques pour le pilier développement économique et emploi (hors investissement). Il est constitué de 127 actions dont 103 sont en cours de réalisation (79 en 2016), 10 en cours de préparation (23 en 2016), 9 qui ne sont pas débutées (9 en 2016) et 1 en attente d'information par le pilote (18 en 2016).

La Ville de Niort est pilote de 30 actions et le CCAS en porte 12.

A noter, la spécificité du programme de réussite éducative porté par le CCAS de la ville de Niort qui s'inscrit dans le volet éducatif du contrat de ville. Il permet, sur les quartiers prioritaires et hors temps scolaire, un accompagnement global et individualisé d'enfants fragilisés de 2 à 16 ans. Le financement du dispositif est composé des participations de l'Etat à hauteur de 80 000 €, du CCAS et du Lion's club. Sur ce programme, 288 prises en charge individuelles ont été réalisées en 2018 (181 en 2017 soit une progression de près de 60 %).

Parallèlement, chaque année la Communauté d'Agglomération du Niortais lance un appel à projet auprès des opérateurs publics et privés pour initier de nouvelles actions au profit de publics cibles ou au regard de problématiques particulières. En 2018, 72 projets ont été réceptionnés dont un tiers d'actions nouvelles :

- 53 actions soutenues (59 en 2017) au titre du pilier cohésion sociale (éducation et parentalité, prévention et accès aux soins, accès aux droits, accès à la culture, prévention de la délinquance).

La ville de Niort pilote deux actions (les animations périscolaires et poney maître d'école) et le CCAS deux actions (la médiation par les pairs et la médiation numérique)

- 14 actions relatives au pilier Emploi – développement économique qui couvrent les champs de l'accompagnement des publics en insertion à la création d'entreprises (16 en 2017);

#### ▪ **Les moyens financiers**

##### ➤ **Financement du volet cohésion sociale**

Au titre de l'année 2018, les crédits spécifiques mobilisés par la CAN sont de 388 000 € et ceux de l'Etat (CGET) de 188 000 €. Ils sont mobilisés pour financer les actions retenues au titre de l'appel à projet soit :

- 100 500 € au titre des actions éducation
- 90 100 € attribuées aux actions liées à la prévention et l'accès aux soins

- 12 100 € sont mobilisés pour l'accès aux droits
- 121 457 € financent des actions culturelles, sport et loisirs
- 10 500 € au titre de la prévention de la délinquance
- 203 303 € fléchés sur l'emploi/Insertion

La répartition territoriale des crédits spécifiques pour chacun des quartiers est la suivante :

- 36 % Clou Bouchet et Tour Chabot - Gavacherie
- 9 % Pontreau/Colline Saint André
- 55 % ensemble des quartiers prioritaires

La part des financements apportée par la Ville de Niort dans le co-financement des actions du pilier cohésion sociale demeure importante et s'élève à 535 796 € en 2018 (557 950 € en 2017). Elle représente près de 15 % du montant total des interventions réalisées sur les quartiers prioritaires au titre du droit commun et des crédits spécifiques (3 593 209 €).

#### ➤ **Financement du volet urbain**

La loi Lamy a prévu de mettre en place un nouveau programme centré sur les quartiers présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants. 216 quartiers dits d'intérêt national ont ainsi été retenus. En complément, ont été choisis 264 quartiers dits d'intérêt régional, à l'instar du quartier prioritaire du Pontreau - Colline Saint André, pour lesquels l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) intervient dans une moindre mesure.

Les interventions urbaines sur les quartiers du Clou Bouchet et de la Tour Chabot - Gavacherie sont réalisées avec les moyens de droit commun locaux dans un contexte de contraction des finances publiques.

La décision annoncée par le président de la république française de doubler dès 2018, l'enveloppe financière initiale du programme (de 5 milliards à 10 milliards d'euros) n'a pas de traduction concrète pour le territoire niortais pour l'instant. Le montant de 1 million d'euros de subvention allouée au quartier prioritaire du Pontreau/Colline Saint André n'a pas, malgré la demande émise, été revu à la hausse.

Au titre du protocole de préfiguration signé avec l'ANRU, la CAN et la Ville de Niort ont réalisé les études urbaines relatives au quartier prioritaire du Pontreau/Colline Saint André pour un montant de 252 795 €. Ces études ont porté sur la circulation et le stationnement, les îlots d'habitat dégradé, la programmation urbaine de l'îlot Denfert Rochereau, la requalification des espaces publics du quartier. Elles sont co-financées par l'agence à hauteur de 67 630 €, l'ANAH à hauteur de 16 550 € et par la CDC à hauteur de 22 025 €.

Ces études ont permis de définir le projet urbain intégré du Pontreau/Colline Saint - André qui fera l'objet d'une contractualisation avec l'ANRU et les autres partenaires financier.

#### ▪ **La convention de Gestion urbaine de proximité**

La convention de gestion urbaine de proximité est annexée au contrat de ville et engage les partenaires signataires (Etat, CAN, Ville de Niort, bailleurs sociaux et CCAS) à une coopération renforcée sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville afin d'assurer une veille active et un repérage des

dysfonctionnements. Elle permet d'améliorer le cadre de vie et la tranquillité publique des habitants des quartiers prioritaires par une meilleure collaboration des institutions.

La GUP s'appuie sur un coordonnateur (poste financé à 25% par la CAN) identifié au sein des services municipaux (Service Proximité et Relations aux Citoyens) qui intervient en chef d'orchestre du réseau des 25 acteurs mobilisés dans les services opérationnels des partenaires signataires. L'optimisation des processus d'intervention permet d'agir de manière coordonnée, réactive, efficace et complémentaire.

L'implication des habitants (notamment des conseils citoyens) est favorisée dans le signalement des dysfonctionnements sur l'espace public et dans les démarches de diagnostic en marchant réalisées chaque année sur chacun des quartiers prioritaires.

Les chiffres (3 diagnostics en marchant, 80 demandes d'intervention et 201 signalements en 2018) démontrent l'importance que revêt cette démarche pour améliorer le cadre de vie des habitants au quotidien dans les domaines de la gestion des espaces verts, de la voirie, de l'éclairage publique, des déchets, de la propreté urbaine , ...

▪ **Les conventions d'abattement de Taxe foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)**

Un abattement de 30% de la TFPB pour les logements concernés est octroyée aux bailleurs sociaux (Habitat Sud Deux-Sèvres et SA Immobilière de l'Atlantique) en contrepartie de leur engagement à améliorer la qualité de vie des habitants des quartiers prioritaires. Cet abattement est soumis à plusieurs conditions qui ont été renforcées à l'occasion de la loi de finances rectificatives 2016 : la conclusion d'un contrat de ville et la conclusion d'une convention annexée au contrat de ville relative à l'entretien et à la gestion du parc et à l'amélioration du service rendu aux locataires.

La convention locale signée en mai 2016 présente un diagnostic, un programme d'actions triennal reconductible jusqu'en 2020 spécifiquement mis en œuvre par les bailleurs sociaux au profit des locataires résidant dans les quartiers prioritaires.

Cet abattement n'est que partiellement compensé par l'Etat ce qui constitue un manque à gagner pour les communes.

Année	Bases exonérées	Coef de l'année de prise en charge par l'Etat	Impact VDN				Impact CAN		
			Coût de l'abattement sur la TFB VDN = Gains pour les bailleurs sociaux	Taux VDN	Montant pris en charge par l'Etat sur la part VDN	Montant pris en charge par la VDN	Coût de l'abattement sur la TFB CAN = Gains pour les bailleurs sociaux	Montant pris en charge par l'Etat sur la part CAN	Montant pris en charge par la CAN
2019	971425	0,39968	294 244,63 €	30,29%	117 603,69 €	176 640,94 €	534,28 €	213,54 €	320,74 €
2018	951920	0,39968	288 336,57 €	30,29%	115 242,36 €	173 094,21 €	523,56 €	209,25 €	314,30 €
2017	940675	0,39968	284 930,46 €	30,29%	113 881,01 €	171 049,45 €	517,37 €	206,78 €	310,59 €
2016	928626	0,39968	281 280,82 €	30,29%	112 422,32 €	168 858,50 €	510,74 €	204,13 €	306,61 €

- **Les conseils citoyens**

L'article 7 de la loi Lamy instaure les conseils citoyens, celui - ci est complété par une circulaire publiée le 2 février 2017 visant à préciser le cadre de création et de fonctionnement des conseils citoyens. On dénombre plus de 1000 conseils citoyens installés ou en cours de constitution.

Deux conseils citoyens ont été installés sur le territoire niortais par arrêté signé par le Préfet sur proposition du Président de la CAN, l'un relevant du périmètre des quartiers du Clou Bouchet et de la Tour Chabot - Gavacherie et le second sur le périmètre du quartier Pontreau - Colline Saint André. Chaque conseil est composé de 41 membres représentants pour moitié le collège des habitants et pour l'autre moitié le collège des acteurs socio-économiques.

L'animation du dispositif des conseils citoyens est déléguée par la Communauté d'agglomération du niortais (poste financé à 25%) au service « Proximité et Relations aux citoyens » de la ville de Niort pour conserver une cohérence avec le dispositif des conseils de quartier. Chaque conseil de quartier est représenté au sein des conseils citoyens.

L'année 2018 a été marquée par une action de formation des membres des conseils citoyens de l'ensemble du département des Deux-Sèvres afin de favoriser l'organisation et les méthodes de travail méthodes de travail de ces instances.

**Rapport annuel - Mise en œuvre Contrat de Ville 2018**  
**Avis conseil citoyen Clou Bouchet - Tour Chabot – Gavacherie**

Le conseil citoyen Clou Bouchet - Tour Chabot - Gavacherie a pris connaissance des différents rapports du Contrat de Ville 2018.

Rappelons le préambule de nos avis 2016 et 2017 : La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine reconnaît le principe fondamental d'une co-construction avec les habitants. Nous souhaitons être associés en préalable, et non pas être informés des décisions prises.

Nous constatons que beaucoup d'actions mises en place ont eu de belles réalisations et finalités au regard des sommes humaines et pécuniaires déployées et qui vont l'être encore dans les années à venir.

Dans l'ensemble, nous pouvons largement être satisfaits, même si des pierres d'achoppements et/ou des interrogations demeurent, tel que :

- Dans la prévention à la radicalisation, y a-t-il eu des signes repérés sur ce sujet ?

Réponse des services de l'Etat :

Les informations disponibles sur ce sujet sont présentées dans la partie « cohésion sociale » du présent rapport.

- Dans le cadre de l'appréhension de la langue française, peut-on y associer l'association Alphaben, qui fait aussi de son côté un travail énorme et remarquable à ce sujet ?

Réponse des services de la CAN :

L'action de l'association Alphabenn a été reconnue par un soutien accordé en 2018 dans le cadre de l'appel à projet du Contrat de Ville. Cette association touche un nombre important de bénéficiaires. Elle s'attache également à la formation de ses bénévoles en lien avec CORAPLIS qui en tant que Centre de ressources récemment installé sur le Quartier du Clou Bouchet peut aider au développement de nouvelles pistes d'actions.

- Comment développer la promotion de la santé ?

\* une meilleure présence de la Croix-Rouge : manque de visibilité et de la régularité du camion

\* IREPS : la permanence s'envisage aussi pour la Tour Chabot.

\* La santé, l'accès au soin : sujet pointé dès la création du conseil citoyen le quartier Tour-Chabot-Gavacherie doit absolument pouvoir bénéficier d'une avancée forte. Ce quartier est très vieillissant, le constat en a été fait. Il a un fort besoin d'accès aux soins de proximité.

Réponse des services de la CAN :

A ce jour, la couverture en professionnels de santé libérale sur la zone urbaine est relativement faible par rapport à des agglomérations comparables mais moins préoccupantes que sur les zones rurales de l'Agglo. Néanmoins, des actions de prévention et d'accès aux soins « hors les murs » sont appelées à se développer sur les QPV sous l'impulsion de l'Atelier Santé Ville et du centre hospitalier.

Par ailleurs, des actions de prévention de santé bucco dentaires sont développées au sein des écoles : dépistage organisé dans les 5 écoles par la CPAM avec l'intervention des dentistes du Comité d'Hygiène bucco-dentaire 79 pour tous les enfants de CP des quartiers prioritaires, des séances collectives de sensibilisation ont également lieu pour les grandes sections.

La Croix Rouge intervient une fois par mois dans les quartiers prioritaires de Niort.

- Les familles fréquentent peu ou pas du tout les piscines. Quelles en sont les causes : les tarifs, les transports... ?

Réponse des services de la CAN :

A ce jour, aucune difficulté de fréquentation n'a été identifiée par la Direction des Sports de la CAN mais il faudra si c'est possible regarder plus spécifiquement ce point. Cette question est l'occasion de mettre l'accent sur le renfort de moyens humains apportés lors des séances d'apprentissage des

quartiers prioritaires. En effet, lors de ces séances d'apprentissage, ces classes bénéficient de deux maîtres-nageurs en plus de l'enseignant. De plus, une action a été proposée par le CSC de Part et d'Autre durant l'été 2019 pour accompagner les familles à la piscine.

Les piscines positionnées sur la Ville de Niort sont desservies par le réseau de bus gratuit. Les travaux sur la piscine Pré Leroy seront finalisés fin 2020.

- Le cadre de vie : les îlots Dumont d'Urville et Linder sont un sujet qui revient beaucoup dans la conversation des habitant(e)s qui y voient une verrue devenue intolérable et s'inquiètent de ce qui va les remplacer (Sujet commun au Conseil de quartier au demeurant)

Réponse des services de la CAN :

La maîtrise d'ouvrage des travaux de dépollution et de démolition des secteurs Dumont D'Urville et Max Linder est confiée à Deux-Sèvres Habitat qui doit déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants.

Niort Agglo, pilote de l'opération, s'engage ensuite à acquérir les terrains libérés de toute construction auprès de DSH et à prendre en charge le coût total des travaux, déduction faite des subventions effectivement perçues par DSH.

Il s'agira ensuite d'y réaliser un projet d'habitat dont la programmation, les périmètres et le calendrier précis restent encore à déterminer. Toutefois, Niort Agglo souhaite faire de ce secteur Ribray / Gavacherie, un quartier innovant en matière d'habitat et d'aménagement urbain qui pourrait être une vitrine de la mise en œuvre des orientations d'aménagement du territoire définies dans le SCOT aux plans social, urbain et environnemental.

- L'emploi : lors du deuxième atelier d'évaluation à mi-chemin, nous avons constaté que certaines infos ne naviguaient pas ou peu entre les différents partenaires, certains n'étaient pas au courant des actions des autres. Comment remédier à cette situation préjudiciable pour celles et ceux qui doivent être bénéficiaires d'aides et/ou d'accompagnement.

Réponse des services de la CAN et de l'Etat :

La CAN organise des rencontres à différents niveaux, avec un parti pris partenarial, pour faciliter la circulation de l'information. Elle organise également des groupes de travail auxquels sont conviés les conseils citoyens, exemples : démarche sur la plateforme mobilité, rencontres sur l'entrepreneuriat conduite par l'ADIE en lien avec la CMA et la CCI.

Par ailleurs, la gouvernance du Contrat de ville prévoit également l'organisation du Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP) par la Préfecture et l'UD DIRECCTE. Le SPEP de l'arrondissement de Niort s'est réuni à 3 reprises en 2018 et 1 fois au 1er semestre 2019. Réunissant les principaux partenaires de l'emploi (Pôle emploi, Mission locale, CBE, chambres consulaires), il permet d'échanger sur la situation de l'emploi, les métiers en tension et l'actualité des actions et dispositifs mis en place pour favoriser l'emploi et l'insertion.

- Un service de bus performant serait un plus pour ce quartier Tour Chabot, Gavacherie et Jaune, car la mobilité reste un apport important au bien-être des habitant(e)s. Le conseil citoyen a des propositions.

Réponse des services de la CAN :

Les quartiers du Clou Bouchet et de la Tour Chabot Gavacherie bénéficient des lignes avec les cadencements les plus importants dans le cadre d'un réseau gratuit. De plus, le quartier du Clou Bouchet bénéficie d'un pôle d'échanges. Les services de l'agglomération sont à l'écoute des propositions.

- Quant à la délinquance, même si des actions ont été menées, le commerce de la drogue s'étend et apparemment gagne du terrain à La Tour-Chabot et au Clou Bouchet. Plusieurs halls d'immeubles sont occupés. Ceci entraîne peur, insécurité, volonté de quitter le quartier pour nombre d'habitant(e)s.

A cela s'ajoutent les bagarres sur fond d'alcool, les incivilités dues à des conduites dangereuses en voiture ou à moto, on peut légitimement penser que cela nuit fortement à l'image de marque de notre quartier, des quartiers.

A noter aussi le souci des seringues trouvées par les agents d'entretien qui représentent un danger pour eux comme pour tous : enfant ou adulte. Quel est le trajet de collecte et du recyclage ?

Réponse des services de la CAN :

Une formation spécifique sur ce thème a été déployée début 2019. Cf chapitre 6, point 4 du rapport annuel.

Concernant la sécurité, nous demandons que le point de départ soit le vécu des habitants. Les habitants voient le départ de la détérioration de la qualité de vie dans les quartiers, ils doivent être pris au sérieux.

Chaque conseil citoyen doit avoir des représentants au pôle social, comme le prévoit la réglementation.

Réponse de la CAN :

Le pôle social est composé d'agents de niveau intermédiaire et d'acteurs de terrain qui sont chargés de la mise en œuvre opérationnelle des orientations institutionnelles, qui assurent la bonne information continue des partenaires signataires et qui proposent des actions concrètes au bénéfice de la population cible. De plus, ces personnes veillent à la bonne diffusion de l'information au sein de leur propre organisme, de façon complémentaire avec les membres siégeant dans les instances décisionnelles. Les conseils citoyens sont conviés au pôle social via des représentants issus du collège des acteurs socio-économiques. Ainsi, en 2019, les 3 CSC et la CSF y ont pris part. Le compte-rendu leur est communiqué pour diffusion et échange.

Habitat Sud Deux Sèvres devenu Deux Sèvres Habitat présente ses actions sur l'utilisation de l'abattement de la taxe foncière. Nous nous interrogeons sur la réalité des montants annoncés.

Par exemple : à notre connaissance les gardiens sont surtout employés pour faire du ménage et leur poste est chiffré en entier.

Nous notons un gros chiffrage pour l'amélioration et la collecte des déchets, la gestion des encombrants. Les habitants ne constatent pas un bon service.

Pour l'animation, lien social et vivre ensemble, nous avons constaté une détérioration de la qualité de vie dans les quartiers et de l'accueil téléphonique et physique de DSH.

Réponse de Deux-Sèvres Habitat :

Deux-Sèvres Habitat tient à rappeler en préambule, qu'il s'agit du bilan des actions 2018, et non sur un ressenti immédiat 2019 qui pourra être sensiblement différent.

Deux-Sèvres Habitat reprend, dans l'ordre, chaque point évoqué pour une meilleure lisibilité.

Le rôle des gardiens :

S'il est vrai qu'une partie du temps des gardiens est affecté au nettoyage des parties communes en journée, c'est loin d'être leur seule mission.

Ils assurent les visites post-emménagement, qui est une visite de courtoisie auprès des nouveaux locataires. Cela permet pour chacun de mettre un visage sur un nom et de créer un lien bailleur/locataire plus fort.

A noter que dans chaque cage d'escalier, le gardien a sa photo et son numéro de téléphone pour être joint en cas d'urgence. Il arrive souvent que le gardien soit appelé en lieu et place de l'agence pour un renseignement ou un signalement en journée.

Ils assurent une veille technique sur l'ensemble des deux quartiers Clou Bouchet et Pontreau ; Ils font remonter à leur hiérarchie lors d'une réunion hebdomadaire, tous les dysfonctionnements techniques relevés sur site. Ils font également remonter les problèmes de sécurité et les constats qu'ils peuvent réaliser dans le cadre de la lutte contre les trafics en tout genre et les rodéos-moto.

Ils sont l'objet d'une multitude de sollicitations mineures, tels que problèmes de voisinages, fuites d'eau ou canalisations bouchées dans les logements et parties communes d'immeubles, présence de nuisibles etc.

Pour mémoire, ils reçoivent par téléphone et selon les années, entre 550 et 700 sollicitations sur leur téléphone d'astreinte. 90% de ces sollicitations portent sur des problèmes techniques.

De plus, ils assurent une astreinte semaine et week-end et sont joignables 24h/24 sur le quartier du Clou Bouchet et du Pontreau.

Ils sont systématiquement présents lors de sinistres. Ce sont eux qui se chargent des premières mesures conservatoires : mise en sécurité, nettoyage et aspiration de l'eau dans les logements lors d'inondations, nettoyage des parties communes souillées suite à intervention des pompiers, alerte de l'astreinte de DSH et estimation des entreprises à faire intervenir. Toutes ces interventions restent dans la plupart des cas ignorées par l'ensemble des locataires car survenant de nuit entre 18h00 et 6h00. Leur mission dans ce cas-là est de limiter l'impact des sinistres sur le cadre de vie des habitants.

Ramener le rôle des gardiens à leur simple mission de nettoyage et de visites post-emménagement n'irait certainement pas dans le sens de la qualité de service et de la réactivité attendue par l'ensemble des locataires. L'incompréhension majeure de la part des locataires vient souvent du fait que certains ne comprennent pas que nos gardiens n'ont pas de pouvoir de police et que leurs moyens coercitifs sont extrêmement restreints.

Deux-Sèvres Habitat tient à préciser que ses gardiens bénéficient tous d'un Contrat de travail à Durée Indéterminée alors même que le dispositif a été créé sur la base d'un financement dont la pérennité n'est actuellement pas assurée au-delà du 31 décembre 2020.

Par ailleurs, inclus dans leur contrat de travail, ils disposent chacun d'un logement adapté à leur composition familiale, d'un téléphone portable ainsi que d'une tenue de travail permettant de les identifier.

La collecte des déchets, la gestion des encombrants. Les habitants ne constatent pas un bon service :

L'enlèvement des encombrants dans les parties communes d'immeubles et aux abords est dévolu à nos agents polyvalents d'entretien. Ces missions sont tracées à l'aide de Bon de Travail par secteur.

Pour 2018, en fonction des semaines, les durées d'intervention ont représenté l'équivalent de 1 à 1,5 temps plein. C'est approximativement 10 mètres cubes chaque semaine qui ont été emmenés en déchèterie.

Il nous a semblé difficile en 2018, vu les effectifs dont nous disposons, d'y affecter plus de personnel sauf à gonfler inconsidérément ce poste.

Il est un fait que, de même que sur l'espace public, le phénomène de dépôt sauvage d'encombrants et de déchets divers dans nos parties communes d'immeubles est en constante évolution,

Notre inquiétude porte sur 2019 et pour l'avenir, car les déchèteries sont aujourd'hui fermées aux professionnels. Nous avons, et aurons recours pour l'avenir, à des sociétés privées de tri et de retraitement des déchets et encombrants.

Ces prestations sont facturées au poids ou à la nature des déchets. La facture risque d'être exponentielle pour les années à venir.

C'est cette forte augmentation de dépôts sauvages d'encombrants dans nos parties communes d'immeubles qui nous a conduits à envisager, pour l'avenir, le renforcement d'une équipe plus particulièrement dédiée à ces tâches de collecte.

Certes, la réactivité a un coût, mais comme le fait très justement remarquer la Communauté d'Agglomération du Niortais dans ses flyers de communication, « La propreté, c'est nous – Le civisme c'est vous ! ».

Pour l'animation, lien social et vivre ensemble, nous avons constaté une détérioration de la qualité de vie dans les quartiers et de « l'accueil téléphonique et physique de DSH. » :

La réponse concerne l'accueil téléphonique et physique de Habitat Sud Deux-Sèvres et non pas de « Deux-Sèvres Habitat », le constat devant porter sur l'année 2018, donc avant la fusion des deux Offices Nord et Sud.

En 2018, les prestations ont été les mêmes que par les années passées et en particulier qu'en 2016 et 2017, date de la dernière enquête de satisfaction des locataires.

Lorsqu'une personne se déplaçait à son agence de rattachement pour émettre une réclamation, si elle était d'ordre technique, elle était prise en compte immédiatement et un accusé de réception lui était envoyé le lendemain matin par SMS.

Par contre, les réclamations pour problèmes de voisinages et troubles divers n'étaient généralement prises en compte que suite à une confirmation des dires des locataires par courrier dûment signé de leur auteur.

Pour traiter des problèmes d'incivilités et autres problèmes de comportement déviant, il existait un dispositif gradué d'intervention au sein de la GUP qui fonctionnait plutôt bien et l'on ne peut que s'en féliciter.

Au-delà, seuls les différents services de police ont compétence pour intervenir sur des problèmes d'ordre public.

En conclusion, et comme pour les années 2016/2017, nous nous reporterons à la dernière enquête de satisfaction concernant un mode de gestion inchangé jusqu'à fin 2018 :

Aux questions :

Quel est votre opinion global sur HSDS : Globalement 90% des locataires ont exprimé une opinion favorable (90% pour le Pontreau, 89% pour la TCG et 89% pour le CBM).

Quel est votre avis sur la propreté des parties communes : Globalement 81% des locataires sont satisfaits (71% pour le Pontreau, 79% pour la TCG et 80% pour le CBM).

Quel est votre avis sur la propreté du hall d'entrée : Globalement 84% des locataires sont satisfaits (73% pour le Pontreau, 82% pour la TCG et 81 pour le CBM) .

Et plus généralement :

Quel est votre avis sur votre relation avec HABITAT Sud Deux-Sèvres (Qualité de l'accueil) : Globalement 89% des locataires sont satisfaits de l'accueil et de l'écoute qu'ils rencontrent dans nos agence.

Quel est votre avis sur la communication d'HSDS : 88% des locataires sont satisfaits.

Quel est votre avis sur votre relation avec HSDS (qualité de l'accueil) : Globalement 89% sont satisfaits de l'accueil qui leur est fait au sein des agences.

Cette enquête est significative, les chiffres sont détaillés par QPV.

Ainsi, le constat de « détérioration de la qualité de vie dans les quartiers et de l'accueil téléphonique et physique de DSH » porte probablement sur la période post-fusion des deux Offices Nord et Sud.

En ce début d'année 2019, des procédures de traitement des réclamations et d'accueil du public ont été modifiées. Comme lors de chaque changement, une période d'adaptation, tant

est nécessaire. Malgré les ponctions importantes opérées sur nos budgets dans le cadre de la RLS, nous nous employons activement à maintenir la qualité et la disponibilité de service que nous proposons par le passé.

Il convient comme d'habitude, d'être vigilant à ce que les problèmes particuliers ou personnels rencontrés par une minorité de locataires aux seins des conseils citoyens ne soient pas érigés en problématique générale.

Nous espérons avoir répondu à vos attentes et nous restons à votre disposition ainsi qu'à la disposition des conseils citoyens pour tout complément d'information.

- Qu'est-ce qui est fait pour les jeunes déscolarisés avant 16 ans ?

Sur la ville de Niort, il existe deux pôles ressources de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire qui coordonnent, pour l'ensemble du territoire, les actions de prévention de décrochage dans les lycées nommées Structure d'Accompagnement Spécifique (lycée Jean Macé) en charge de proposer des réponses pédagogiques et participent aux groupes de prévention contre le décrochage scolaire. La Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire coordonne aussi le dispositif relais sur le collège Fontanes et les parcours de jeunes singuliers en proie à la déscolarisation.

Il existe dans chaque établissement un « référent décrochage ». Ce travail se fait en partenariat avec le Centre d'Information et d'Orientation, les Missions Locales et les chambres consulaires. Le taux d'insertion post-dispositif est supérieur à 80%.

Nous constatons une diminution des commerces de quartier :

Maison de la presse et boulangerie à côté de Carrefour, des petits marchés à Carrefour et à La Gavacherie les causes en sont multiples : faillites, retraite sans reprise, des commerces ont souffert des travaux.

Qu'est-ce qui est fait pour favoriser la continuité ou la reprise ?

Les chambres consulaires interviennent dans le cadre de leur mission de droit commun. Pour les créations d'entreprises, leur action est complétée par celle de l'Association pour la Droit à l'initiative Economique (ADIE) qui tient des permanences dans les quartiers.

Des manques :

Il n'y a pas assez de lieux, d'équipements pour les jeunes : pas de salle sur le Clou Bouchet, pas assez d'équipements permettant l'exercice physique.

Réponses des services de la Ville de Niort et de la CAN :

Sur le quartier du Clou Bouchet et de la Tour Chabot-Gavacherie, des aménagements récents ont été réalisés et sont utilisés par les jeunes : le city stade dans le parc de la Tour Chabot, le micro site sur la rue Bonnevey et les équipements de la place Cugnot.

L'ouverture d'un local jeunes tenu par le CSC de Part et d'Autre est envisagée en 2020 au cœur du quartier du Clou Bouchet.

A ce jour, les collectivités n'ont pas reçu de demande sur ce sujet, le conseil citoyen est invité à faire remonter les demandes précises sur ce thème.

Par le passé il y avait des éducateurs de rue. Malgré les promesses et les besoins ces professionnels manquent toujours sur les quartiers, notamment pour les jeunes.

Réponse de la Ville de Niort :

La Ville de Niort en partenariat avec le Conseil Départemental des Deux-Sèvres a lancé une étude sur la mise en œuvre opérationnelle d'une équipe de prévention spécialisée.

Quant au Conseil Citoyen, le fait de se composer en association, certain(e)s d'entre-nous n'en ont pas vu la nécessité, un petit groupe de conseillers était contre, mais le sujet reste d'actualité, et se réalisera peut-être pour l'équipe renouvelée.

Réponse des services de la CAN et de la Ville de Niort :

Si les conseils citoyens souhaitent évoluer dans leur structuration ils pourront être accompagnés.

En conclusion

De nouveau, nous demandons un fonctionnement correct du conseil citoyen : que ses sujets soient pris en compte, qu'il soit partie prenante des décisions concernant les sujets sur lesquels il a fait des propositions.

Réponse des services de la CAN et de la Ville de Niort :

L'animation des Conseils citoyens est déléguée par la CAN à la Ville de Niort au service « Proximité et Relations aux Citoyens » pour conserver une cohérence avec les conseils de quartier. La CAN réitère les moyens nécessaires à cette animation.

Les Conseils citoyens sont associés à chaque comité de pilotage (des réunions préparatoires sont organisées dans cet objectif), à des groupes de travail sur des thématiques très diverses (mobilité, entrepreneuriat, accès aux droits/au numérique...) et à chaque temps forts.

## CONSEILS CITOYENS PONTREAU COLLINE ST ANDRE

### RAPPORT DU CONTRAT DE VILLE 2018

Nous notons au cours de cette année 2018 que le Conseil Citoyen est reconnu par les habitants du quartier et par les partenaires (CAN, Police, HSDS devenu DSH, Préfecture...). Les Conseillers Citoyens sont investis et réactifs et souhaitent voir les situations difficiles s'améliorer. C'est pourquoi demander un avis – consultatif – avant toute prise de décision importante nous semble à la fois respecter l'esprit de la loi Lamy et l'engagement et l'expertise d'usage des membres du Conseil Citoyen.

Le Conseil Citoyen remercie la Ville de Niort d'accorder les mêmes moyens aux écoles de tous les Quartiers Politique de la Ville dans les actions du PRE. Il en va tout autrement de l'Education Nationale qui ne prend pas en compte les besoins spécifiques des élèves des écoles Coubertin et Jules Ferry et supprime même une classe à l'école Jules Ferry pour un élève en moins condamnant ainsi les enseignants à travailler dans des classes surchargées avec des élèves qui, pour partie, ne maîtrisent pas la langue française (le demi-poste de coordinateur politique de la ville et le demi-poste de « plus de maîtres que de classes » sont notoirement insuffisants). Nous n'acceptons pas qu'en QPV, même sans classement REP, les classes de primaire aient 27 à 28 élèves et qu'en maternelle le nombre s'élève même à 30 enfants par classe.

L'action poney, maître d'école semble particulièrement intéressante ; ne pourrait-elle pas être étendue aux élèves de Coubertin et Jules Ferry ?

Réponse de la CAN :

L'extension semble compliquée (possibilité d'accueil du centre équestre non extensible, coût financier), mais cette possibilité sera étudiée avec la direction Education de la ville.

Il semble indispensable au Conseil Citoyen que les enfants apprennent à nager. Les trop nombreux décès par noyade et le pourcentage trop faible d'enfants sachant nager rend le renforcement de cette action impératif.

Réponse de la CAN :

L'encadrement des enfants est renforcé durant les séances scolaires pour les écoles des quartiers prioritaires par rapport aux autres écoles. L'apprentissage de la nage reste un axe important du Contrat de Ville, et est intégré à l'appel à projets annuel du dispositif.

Le bilan modeste de la Mission Locale dans le dispositif passerelle interroge. Comment mobiliser ces jeunes, se faire repérer, donner envie ? Il ne faut pas attendre que les jeunes viennent à la Mission Locale mais aller vers eux. Cette remarque s'adresse aussi aux médiateurs.

Réponse des services de la CAN :

Les jeunes suivis par la Mission Locale dans le cadre de l'action « Passerelle » sont des jeunes qui cumulent des difficultés importantes et de natures différentes (sociales, santé, logement, accès aux droits, maîtrise de la langue...). Les résultats de l'action sont à considérer dans ce contexte. Les conseillers de la Mission Locale vont bien au-devant de ces jeunes afin, qu'au-delà de leurs difficultés, ils puissent se mobiliser sur un projet.

La situation des commerces de proximité (un nouveau dépôt de bilan et une cessation prochaine d'activité, sans oublier les travaux d'Intermarché qui n'ont toujours pas commencé) inquiète la population du quartier.

Intermarché a rencontré les riverains. Il a été convenu qu'il conduira la communication relative à l'évolution du projet et au calendrier correspondant.

La GUP a encore de gros progrès à faire malgré d'indéniables efforts. Certains habitants jettent leurs ordures par la fenêtre, d'autres les déposent dans des lieux inappropriés (devant la pharmacie par ex.). Ces incivilités nuisent à la qualité de vie dans le quartier.

La délinquance et la drogue sont un fléau dans nos QPV. Pour les contrer, les forces de police doivent certes se renforcer mais il faut également développer une politique de prévention. Pour ce faire, il est essentiel de tenir compte des signaux d'alerte lancés par la population et de mettre en place des éducateurs de prévention. Il s'agit là d'une urgence pour protéger les jeunes fragiles, en décrochage scolaire, attirés par l'argent facile.

Réponse de la Ville de Niort :

La Ville de Niort et le Conseil Départemental ont lancé une étude de faisabilité relative à la mise en œuvre d'une équipe de prévention spécialisée. Cette démarche est partie du constat qu'il manquait une réponse adaptée sur le territoire en direction des 16-25 ans. Le diagnostic vise à repérer les différents acteurs sur ce champ et la cohérence de leurs interventions. Il s'agit également sur la base d'études de situations concrètes d'identifier si des outils complémentaires doivent être mis en place pour aller au-devant des jeunes et/ou les réorienter vers d'autres dispositifs existants. Cette étude vise à produire des réponses opérationnelles.

Le Conseil Citoyen PCSA souhaite conclure ce rapport en mettant l'accent sur la solidarité des habitants du quartier : garde d'enfants entre voisins par ex. Le succès rencontré par les événements proposés au cours de l'été 2018 et par les voisinades 2019 montre la nécessité de multiplier les temps de convivialité pour renforcer la cohésion sociale.

# 11. Prise en compte et mise en perspective par la CAN, des avis sur le rapport annuel



## **Prise en compte et mise en perspective par la CAN, des avis des partenaires sur le rapport annuel 2018**

### **A l'attention des partenaires du Contrat de Ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération du Niortais,**

A chaque étape du Contrat de Ville, les partenaires se sont engagés aux côtés de l'agglomération dans cette démarche partenariale.

Aussi, après la signature du Contrat en juillet 2015, suivie un an plus tard du plan d'actions des piliers Cohésion sociale et Emploi-développement économique, doit maintenant être élaboré, chaque année un rapport dont les modalités sont fixées par le décret du 3 septembre 2015.

2018 est la troisième année de mise en œuvre effective du Contrat sur les 3 quartiers prioritaires (QPV) du Pontreau/Colline Saint-André, le Clou Bouchet et de la Tour Chabot Gavacherie. C'est donc sur cette période marquée par la préparation de la convention ANRU que le projet de rapport a été construit en concertation avec les partenaires.

Par ailleurs, fin 2018, plusieurs textes ont annoncé la prolongation du Contrat de Ville jusqu'en 2022 au sein d'un Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés qui comprend l'actualisation du Plan d'actions partenarial et une évaluation à mi-parcours du dispositif venant compléter ce rapport.

Cette prolongation impacte également les annexes du Contrat de Ville, la convention de Gestion Urbaine de Proximité et l'Abattement sur la Taxe Foncière sur la Patrimoine Bâti (TFPB) dont les plans d'actions seront également évalués et actualisés.

Dans leurs retours, les partenaires ont validé globalement le projet de rapport 2018. Ils ont également exprimé des questionnements et des pistes de réflexion annexées à ce document. Les lignes qui suivent expriment la prise en compte de ces avis et leur mise en perspective par la CAN.

L'ensemble constitue le rapport définitif soumis à l'approbation du Conseil d'Agglomération.

### **➤ La mobilisation des moyens des signataires du Contrat de Ville**

■ En sollicitant, dans un contexte budgétaire contraint, la mobilisation des moyens de droit commun et en complémentarité, celle des crédits spécifiques des agglomérations et de l'Etat, la loi du 21 février 2014 relative à la cohésion urbaine a déterminé le principe d'intervention du Contrat de Ville.

Localement, les partenaires se sont engagés aux côtés de l'agglomération, à travers les 2 leviers d'actions que sont :

- la programmation résultant de l'appel à projets annuel,
- le plan d'actions partenarial qui décrit les actions conduites par chacune des institutions au regard des politiques publiques qui relèvent de leurs compétences (droit commun).
- s'agissant d'une première démarche de ce type, il a été difficile pour les signataires, de chiffrer les moyens humains et techniques, toutefois, ceux-ci ont été identifiés.

Le rapport annuel 2018 donne donc à voir le niveau d'engagement financier des signataires dans le cadre de l'appel à projets et leur mobilisation au sein du plan d'actions partenarial dont **la mise en œuvre à hauteur de 81% peut être soulignée.**

### ➤ Sur le pilier Urbain

Sur ce pilier, l'année 2018 a été consacrée à l'élaboration de la convention ANRU dans l'objectif de sa signature le 15 novembre 2019.

■ Le projet urbain initial présentait des orientations volontaires pour les trois quartiers prioritaires que sont le Clou Bouchet/Tour Chabot Gavacherie et Pontreau/Colline St André, ce dernier étant positionné en priorité n°1 du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et seul éligible à des financements de l'ANRU et de l'ANAH.

La CAN se voit contrainte, en lien avec la Ville de Niort, de prioriser et de programmer dans le temps les interventions prévues dans le projet initial compte tenu :

- du soutien financier arrêté à un million d'€ de l'ANRU + 1,011 M€ de l'ANAH, dans le cadre des répartitions régionales, très en dessous du niveau d'intervention initialement envisagé, et nécessaire sur ce périmètre prioritaire,
- des seuls crédits de droit commun du bailleur social DSH, de la Ville de Niort pour les 2 autres quartiers, dont le Programme Local de l'Habitat de la CAN.

■ Les points prégnants de la convention ANRU :

### Les opérations sur le volet urbain du projet :

▪ Les opérations d'habitat portent sur :

- La réhabilitation des 242 logements des 6 tours du Pontreau par DSH,
- La résidentialisation des 82 logements de l'immeuble de la Roulière par Atlantic Immobilière Aménagement,
- La réhabilitation de 60 logements privés dégradés dans le cadre de l'OPAH-RU, 6 immeubles insalubres en Opération de Restauration Immobilière, 6 immeubles dégradés repérés pour des interventions par la SEMIE et la mise en œuvre du dispositif de lutte contre l'habitat insalubre « permis de louer » sur un secteur de 250 logements de la Colline Saint-André,

▪ Les opérations sur les espaces publics portent sur :

- La requalification des pieds d'immeubles du Pontreau par la Ville de Niort intégrant une démarche d'Evaluation d'Impact en Santé par la CAN et l'ARS. Cette démarche vise la prise en compte des déterminants de Santé dans la conception puis la gestion d'un espace public,
- L'aménagement des voiries par la Ville de Niort dans le prolongement du réaménagement de la rue Basse et de l'extension de la navette du centre-ville sur la Colline St André : rues Jules Ferry, Maréchal Leclerc, Guy Guilloteau et St Gelais,
- L'aménagement des espaces publics du secteur Denfert Rochereau par la Ville de Niort : place Denfert Rochereau, place de Strasbourg, square cœur d'îlots, rues Chabot, Pluviault et T. De Boutteville.

- Les opérations sur les équipements publics portent sur :
  - L'intervention sur les bâtiments publics par la Ville de Niort : ravalement du groupe scolaire J. Ferry, démolition des bâtiments obsolètes en cœur d'îlot Denfert Rochereau, ravalement et mise en accessibilité de l'Alternateur ;
  - La réhabilitation complète du CSC Grand Nord par la Ville de Niort ;
  - La création d'une Maison France Services avec un accueil commun avec le CSC Grand Nord.

### **Les opérations sur le volet économique du projet**

Les actions mises en œuvre par la CAN suite à l'étude EPARECA : Il ressort de cette étude que le potentiel marchand du quartier est très limité voire inexistant. De fait, il a été décidé de mener une action foncière forte sur la rue Pluvialt en vue d'une mutation économique voir d'habitat.

- La restructuration complète et extension du centre commercial Intermarché (opération privée) ;
- Le soutien à des activités économiques privées par le développement d'activités tertiaires.

Ces interventions importantes du pilier urbain seront accompagnées par un travail sur la « mémoire du quartier » qui fait d'ores et déjà l'objet d'un groupe de travail associant les conseils citoyens.

Sur la base du projet urbain décrit plus haut, la convention ANRU a été signée le 15 novembre 2019 par le Préfet du Département, Délégué territorial de l'ANRU et de l'ANAH, le président de la CAN porteur du projet, le Maire de Niort, le Président du Comité régional d'Action logement, la Directrice régional de la Banque des Territoire les Président des bailleurs sociaux concernés : Deux-Sèvres Habitat et Immobilière Atlantic Aménagement.

► La prolongation des Contrats de Ville jusqu'en 2022 impacte les annexes du dispositif, la convention de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) et la convention d'utilisation de l'abattement TFPB. Des démarches partenariales associant les Conseils Citoyens ont de fait été initiées dans ce sens.

■ Concernant l'abattement sur la Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti (TFPB), nous partageons l'intention de l'Etat de suivre les actions conduites par les bailleurs car elles contribuent à la qualité de cadre de vie des habitants en lien direct avec le plan d'actions de la Gestion Urbaine de Proximité.

Les actions menées par les bailleurs sociaux dans le cadre des conventions triennales 2016-2018 se sont poursuivies en 2018. Une enveloppe de 818 000 euros a été ainsi consacrée par Deux-Sèvres Habitat sur les trois quartiers et, dans la proportion de leur parc, par la SA Immobilière Atlantic Aménagement sur la Colline Saint-André.

Cet abattement n'est que partiellement compensé par l'Etat (40%), ce qui constitue un manque à gagner pour les communes.

Dans la continuité des actions déjà engagées, DSH a constaté que des besoins nouveaux ou renforcés étaient apparus en lien avec la dégradation du contexte et une montée des tensions entre locataires.

Pour répondre à des attentes fortes des locataires, DSH a décidé, à terme, de :

- Créer un poste de gardien sur le quartier Tour Chabot/Gavacherie. Ce dispositif permettra d'établir un lien fort entre bailleur et locataires. Il permettra également d'être plus réactif sur les mesures conservatoires à prendre en urgence lors d'évènements tels que dégradations, etc.
- Dédier une équipe de trois personnes au sur-entretien des halls et parties communes d'immeubles dans lesquels une occupation ponctuelle ou récurrente des lieux est constatée. Ils auront également en charge la collecte des encombrants dans les parties communes d'immeuble sur l'ensemble des QPV et plus particulièrement sur le secteur du Pontreau.
- La création de chartes de voisinages sur le site du Pontreau en adéquation avec les attentes des locataires en matière d'amélioration du cadre de vie et du vivre-ensemble.

Ces nouvelles actions seront inscrites dans la convention prolongée jusqu'en 2022.

### ■ La convention de Gestion Urbaine de Proximité (GUP)

La convention de GUP engage les partenaires signataires (Etat, CAN, Ville de Niort, bailleurs sociaux et CCAS) à une coordination renforcée sur les quartiers prioritaires. Elle permet un repérage des dysfonctionnements, l'amélioration du cadre de vie et favorise la tranquillité publique. Une évaluation a été conduite en 2018. Celle-ci a permis de confirmer la valeur ajoutée partenariale du dispositif et d'actualiser certaines actions. Pour toutes ces raisons et parce qu'il s'agit de maintenir la vigilance et l'implication de tous les acteurs de ce réseau, la CAN souhaite reconduire les moyens nécessaires à cette démarche, à conduire en lien étroit avec les Conseils Citoyens.

### ➤ Sur le pilier Cohésion sociale

L'enjeu de l'accès aux droits et au numérique est partagé et transversal. A titre d'illustration sur des thématiques différentes, cet enjeu est au centre :

- De l'animation d'un réseau sur les démarches d'accès aux droits en ligne au Clou Bouchet et à la Tour Chabot-Gavacherie.
- Du développement de temps collectifs dans le cadre de l'accompagnement du retour vers l'emploi des publics en insertion.

Devant les besoins exprimés et avec la parution de la circulaire du 1<sup>er</sup> juillet 2019 portant création du réseau France Services, la Ville de Niort a fait acte de candidature pour 2 sites : un label « Maison France Services » (MFS) pour la Mairie de quartier du Clou Bouchet en janvier 2020 et la construction d'une nouvelle MFS sur le quartier du Pontreau-Colline Saint-André.

### ➤ Sur le pilier Emploi développement économique

■ L'Agglomération propose depuis 2014 une offre de transport gratuite sur l'ensemble de ses réseaux. Cette offre a été complétée par une navette sur le Pontreau-Colline Saint-André et par de solutions innovantes.

En effet, suite à un diagnostic partagé et à un tour de table partenarial, les services préexistants de la plateforme mobilité AIVE-Chantiers méca (conseil en mobilité, location 2 roues, véhicules, cyclos, conseil à l'achat et réparation) ont été complétés par de nouveaux segments de réponses (auto-école solidaire et location de voitures sans permis) rendus possibles par un partenariat financier rassemblant : CAN, Région Nouvelle Aquitaine, CD79 et Etat.

L'Agglo aura à cœur de soutenir ces nouveaux services qui viennent compléter son réseau de transports gratuit et à les mettre en lien avec les problématiques de mobilité rencontrées par les secteurs professionnels en tension.

### ➤ Les Conseils Citoyens

Des réponses spécifiques ont été apportées par la CAN et les signataires du Contrat de Ville à chaque question émise par les Conseils Citoyens, dans un document annexé au présent rapport.

Nous tenons à préciser que la CAN s'engage à maintenir une organisation propice à l'association des Conseils Citoyens au Contrat de Ville et à leur fonctionnement.

- Par les compléments apportés au Rapport annuel 2018, la Communauté d'Agglomération du Niortais a pris en compte et mis en perspective les avis exprimés par les partenaires signataires qu'elle remercie pour leur engagement et qu'elle inscrit dans une démarche collective d'amélioration continue.

## 12. Annexes

- Présentation détaillée des objectifs du Contrat de Ville, qui ont servi de base au Plan d'actions partenarial et à l'appel à projets
- Tableau d'avancement de l'ensemble des actions du plan d'actions partenarial
- Bilan 2018 du Programme de Réussite Educative
- Tableau de programmation des actions pilier Cohésion sociale soutenues dans le cadre de l'appel à projets
- Tableau de programmation des actions pilier Emploi-développement économique soutenues dans le cadre de l'appel à projets
- Tableau présentant des éléments d'appréciation de l'usage de la DSU de la Ville de Niort pour 2018
- Glossaire

## SERVICE COHÉSION SOCIALE

Tél. 05 17 38 80 04 ou 05

agglo@agglo-niort.fr



Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20191216-C71-12-2019-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2019  
Date de réception préfecture : 17/12/2019